

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille quatre cent soixante-quinzième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 21 janvier 2019, à 10 h 10

*Président(e)* : M. Yuriï Klymenko ..... (Ukraine)



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1475<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Excellences, chers collègues, M. Møller, M<sup>me</sup> Kaspersen, Mesdames et Messieurs, je tiens tout d'abord à vous adresser à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. J'ai l'honneur d'ouvrir la session de 2019 en tant que premier Président; que 2019 soit une année productive pour la Conférence.

Avant de passer à nos travaux du jour, je souhaite une très chaleureuse bienvenue aux nouveaux collègues qui ont pris leurs fonctions de représentant de leur gouvernement à la Conférence du désarmement depuis la fin de la session de 2018. Son Excellence M. Li Song, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire chargé des affaires de désarmement et Représentant permanent adjoint de la République populaire de Chine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse et Son Excellence M. Pankaj Sharma, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Inde auprès de la Conférence du désarmement. Au nom de mon gouvernement et au nom de la Conférence, je voudrais saisir cette occasion pour vous assurer de notre coopération et de notre appui indéfectibles dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

Je propose que notre programme de travail pour la séance de ce matin soit le suivant : premièrement, l'adoption du projet d'ordre du jour pour la session de 2019 de la Conférence ; deuxièmement, la déclaration que je ferai en tant que Président de la Conférence ; et, troisièmement, la déclaration du Directeur général, suivie par l'examen des demandes d'États non membres souhaitant participer aux travaux de la Conférence à la session de 2019. Viendront ensuite les déclarations des délégations qui souhaitent prendre la parole.

Je vous invite à présent à examiner le projet d'ordre du jour pour la session de 2019 de la Conférence. Ce projet figure dans le document CD/WP.616, dont vous êtes saisis. Je propose que l'ordre du jour soit assorti d'une déclaration présidentielle qui, comme les années précédentes, se lit comme suit : « À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les articles 27 et 30 de son règlement intérieur. ».

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Puis-je considérer que la Conférence est prête à adopter le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CD/WP.616, suivi de la déclaration que je viens de lire ?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'ordre du jour sera publié par le secrétariat en tant que document officiel de la Conférence.

Excellences, chers collègues, avant d'inviter le Secrétaire général de la Conférence, M. Michael Møller, à donner lecture d'un message, permettez-moi de m'adresser à vous en ma qualité de Président de la Conférence.

Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les représentants, c'est un grand honneur et un grand plaisir pour l'Ukraine d'assurer la présidence de la Conférence pour la troisième fois depuis qu'elle est membre de cette noble instance.

Dans la mesure où elle assure la première présidence de la session de cette année de la Conférence, l'Ukraine estime qu'il lui incombe de jeter les bases de nos travaux pour toute l'année et elle est donc prête à tout mettre en œuvre pour contribuer à la réussite commune. En ma qualité de Président de la Conférence, je tiens, en préambule à ma déclaration liminaire, à exprimer ma sincère gratitude à M. Michael Møller, Secrétaire général de la Conférence, à M<sup>me</sup> Anja Kaspersen, Directrice du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, à M<sup>me</sup> Radha Day, la nouvelle secrétaire de la Conférence et à sa solide équipe du secrétariat de la Conférence pour l'aide inestimable qu'ils ont fournie à la présidence et leur remarquable détermination à faciliter la progression des objectifs que nous nous sommes fixés.

Je tiens aussi à rendre un hommage particulier à la Présidente qui m'a immédiatement précédé, M<sup>me</sup> Beliz Celasin Rende, Représentante permanente adjointe de

la Turquie, ainsi qu'à la délégation turque, pour le dur travail accompli au cours de la négociation du rapport annuel de la Conférence sur les travaux de la session de 2018 et de la résolution qui en a résulté, laquelle a été présentée et adoptée initialement par la Première Commission de l'Assemblée générale puis par l'Assemblée générale elle-même.

Mesdames et Messieurs les représentants, au stade particulièrement difficile auquel nous nous trouvons, l'occasion nous est offerte dans cette enceinte, à nous tous États membres de la Conférence, d'avoir un nouvel impact positif des plus nécessaires sur la sécurité internationale. À nous d'en tirer judicieusement parti. Sachant que la mission de la Conférence est d'être un élément moteur pour la construction d'un avenir meilleur et d'un monde plus sûr pour tous, l'Ukraine reste convaincue que la Conférence reste l'unique instance multilatérale pour les négociations sur le désarmement et qu'en conséquence, elle ne peut être remplacée par aucune autre aux fins d'aborder les questions complexes énoncées dans son ordre du jour. L'histoire de la Conférence atteste de progrès tangibles en matière de désarmement multilatéral et de renforcement des régimes internationaux de maîtrise des armements et de non-prolifération, qui ont été accomplis et peuvent encore l'être dans ce cadre.

Malgré toutes ces difficultés, les événements survenus les années précédentes, le blocage prolongé et la complexité des discussions tenues par la Conférence, des efforts considérables et fructueux ont été déployés par les États membres pour faire progresser les travaux, en particulier à la session de 2018.

Bien que nous ne soyons pas parvenus à un consensus sur plusieurs questions l'an dernier, l'intérêt politique était manifeste en faveur de débats de fond sur toutes les questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, comme l'a montré la participation active des délégations aux travaux des cinq organes subsidiaires. À cet égard, l'Ukraine estime que la Conférence devrait mettre à profit et poursuivre les efforts déjà déployés par les États membres à sa session de 2018 et continuer sur sa lancée. Ses membres ont pris des mesures pour réaffirmer la place légitime de la Conférence en tant qu'organe de négociation pertinent.

Mesdames et Messieurs les représentants, avant de décrire dans le détail et quant au fond les projets de la présidence ukrainienne pour la durée de son mandat, et pour permettre aux États membres de discerner clairement de quelles initiatives pertinentes l'Ukraine est partie, j'aimerais exposer brièvement, en tant que représentant de mon pays, les priorités du moment de l'Ukraine dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. L'Ukraine est un pays profondément attaché au désarmement. Après la dissolution de l'ex-Union soviétique, elle détenait le tiers environ de l'arsenal nucléaire soviétique, qui était à l'époque le troisième au monde par ordre de grandeur, ainsi que d'importants moyens de conception et de production supplémentaire. Comme vous le savez, il y a près de vingt-cinq ans, en novembre 1994, l'Ukraine a fait preuve de volontarisme et créé un modèle à suivre en renonçant à sa capacité nucléaire et en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En retour, le pays a reçu des garanties de sécurité pertinentes sous la forme du Mémorandum de Budapest. Malheureusement, nous savons tous ce qui s'est passé en 2013. Étant donné les difficultés externes auxquelles l'Ukraine s'expose, y compris celles décrites dans la résolution 73/194 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 2018, intitulée « Problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov », l'Ukraine part du principe que pour mettre le monde à l'abri de la prolifération nucléaire, il est utile en particulier d'examiner de près la situation concernant les atteintes au régime de non-prolifération en vigueur, y compris au Mémorandum de Budapest.

D'autre part, étant donné le non-respect du document précité, qui compromet l'ensemble du système de sécurité des Nations Unies, l'Ukraine souhaite l'adoption d'un accord international juridiquement contraignant qui remplacerait à terme le Mémorandum de Budapest. Un tel accord devra comporter des garanties de paix et de sécurité directes et fiables pouvant aller jusqu'à l'appui militaire en cas de menace contre l'intégrité territoriale. Il devrait aussi comprendre, entre autres choses, une disposition sur le mode de riposte de la communauté internationale en cas d'atteinte à la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité d'un État non doté d'armes nucléaires par un État doté d'armes

nucléaires. Dans ce contexte, l'Ukraine continue d'appuyer la notion de garanties de sécurité négatives comme moyen pratique de réduire l'insécurité, qui, dans la plupart des cas, est considérée comme l'un des principaux facteurs du développement de capacités en matière d'armes nucléaires.

Nous sommes fermement convaincus qu'un désarmement nucléaire complet et irréversible représente la seule garantie de protection de l'humanité contre les conséquences dévastatrices d'une utilisation éventuelle de l'arme nucléaire. Ce but exige une approche de longue haleine reposant sur des étapes concrètes et des mesures de désarmement efficaces qui devront être prises de manière transparente et irréversible en mettant en place un dispositif constitué d'instruments se renforçant mutuellement afin de bâtir et maintenir un monde sans armes nucléaires. L'Ukraine préconise donc l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en vue de son entrée en vigueur, qui représentera une mesure concrète en faveur du noble objectif que constitue l'avènement d'un monde sûr et pacifique exempt d'armes nucléaires.

Il est d'une importance capitale que l'intégrité des normes instituées par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires soit respectée. Aussi précieux que soient les moratoires volontaires existants sur les essais d'armes nucléaires, ils ne peuvent pas remplacer une interdiction mondiale juridiquement contraignante. À cet égard, nous demandons aux États membres concernés de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires aussitôt que possible.

Le Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est la prochaine étape logique, concrète, de désarmement nucléaire et de non-prolifération qui est indispensable pour freiner la course aux armements nucléaires et réaliser l'objectif du désarmement nucléaire. Nous recommandons fermement l'ouverture immédiate de négociations sur ce traité dans le cadre de la Conférence et, dans le même temps, nous appuyons les initiatives internationales pertinentes destinées à protéger les matières nucléaires et les mettre à l'abri, y compris les résolutions de l'Assemblée générale relatives aux mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive et des matières et des sources radioactives, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, le Code de conduite révisé sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives de l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

L'Ukraine estime que l'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité et ne doit être utilisé et exploré qu'à des fins pacifiques au profit et dans l'intérêt de tous les pays. L'espace ne doit pas devenir le théâtre de politiques stratégiques concurrentes. Le déploiement d'armes dans l'espace pourrait accroître l'insécurité au niveau mondial, au détriment de tous les pays. Une course aux armements dans l'espace pourrait être un facteur déstabilisant indépendamment de la catégorie d'armes considérée. L'Ukraine partage l'avis selon lequel la menace des armes nucléaires constitue l'un des plus graves problèmes auxquels l'humanité fait face aujourd'hui et il est indispensable de renforcer la coopération internationale afin de consolider les régimes internationaux de désarmement et de non-prolifération nucléaires existants.

Nous estimons aussi que la Conférence doit prêter une attention toute particulière aux problèmes anciens comme aux nouveaux dans le domaine de la sécurité internationale qui vont des agents biologiques dangereux et des cybercapacités offensives à la militarisation de l'intelligence artificielle. Cette question et d'autres d'actualité doivent être suivies de près et réglementées par la communauté internationale pour faire en sorte qu'elles ne constituent jamais une menace existentielle pour notre avenir collectif. Les nouveaux défis en matière de sécurité exigent également de nouvelles approches du processus de désarmement, y compris des mesures tenant compte des spécificités. Les questions de genre ont déjà été prises en compte sous le régime multilatéral de maîtrise des armements dans les cadres de désarmement, y compris au titre de la Convention sur les armes à sous-munitions, du Traité sur le commerce des armes et de diverses résolutions de l'Assemblée générale. Comme suite aux efforts croissants visant à davantage intégrer la problématique hommes-femmes dans les cadres multilatéraux de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement, l'Ukraine, que ce soit à la présidence de la

Conférence ou à titre national, reste attachée à cette cause et se félicite des travaux du groupe d'impact du désarmement des Champions internationaux de l'égalité des sexes.

Mesdames et Messieurs les représentants, convaincu que malgré l'impasse prolongée dans laquelle la Conférence se trouve, son potentiel n'a pas encore été épuisé et que cette année, qui marque son quarantième anniversaire, ses États membres se montreront disposés à redoubler d'efforts pour surmonter le blocage actuel, la délégation ukrainienne a commencé à mener les consultations nécessaires et approfondies avec les États membres concernant sa proposition de programme de travail équilibré et complet. Ce document prévoira des négociations et des discussions sur les questions centrales à l'ordre du jour de la Conférence et fera référence aux travaux des cinq organes subsidiaires ainsi qu'au Programme de désarmement lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, le 24 mai 2018. Il sera présenté à la Conférence la semaine prochaine afin que les États membres l'examinent plus avant.

Nous espérons donc que tous les États membres de la Conférence apporteront leur soutien, leur coopération, leur perception et leurs jugements collectifs pour renforcer les initiatives visant à atteindre les buts et les objectifs de cette noble assemblée qui est l'unique instance multilatérale chargée des négociations sur le désarmement de la communauté internationale et un élément essentiel de l'ordre international fondé sur des règles.

Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs, j'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Michael Møller, Secrétaire général de la Conférence.

**M. Møller** (Secrétaire général de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de saisir l'occasion qui m'est donnée de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. C'est un plaisir d'être avec vous ce matin, sous votre présidence, M. l'Ambassadeur Klymenko, et un honneur de m'adresser à vous tous à l'ouverture des travaux de la session de cette année de la Conférence du désarmement.

Pour ce qui concerne l'avenir, permettez-moi de partager quelques réflexions initiales. J'espère sincèrement qu'à ce stade critique, les travaux de la Conférence joueront le rôle ambitieux et central qui les ont caractérisés par le passé. Le Programme de désarmement du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Guterres, qui a été présenté ici à Genève au mois de mai dernier, donne une vision pondérée des réalités actuelles et démontre de façon convaincante qu'il faut une volonté renouvelée d'agir avec diligence, et un engagement et une détermination collectifs à poursuivre le désarmement. Des difficultés persistent concernant la non-prolifération, les engagements en matière de désarmement nucléaire perdant de la valeur avec la poursuite des programmes nucléaires et le renforcement des arsenaux nucléaires.

Les conflits actuels continuent de briser la vie et de détruire les moyens de subsistance de millions de civils. Les dépenses militaires et de sécurité ont atteint un record historique, l'utilisation d'armes chimiques n'est plus un objet d'abhorration universelle dans la pratique et les problèmes de cybersécurité perdurent, tandis que les incidences des nouveaux systèmes d'armes et des technologies en matière d'armement restent peu comprises et ne sont pas suffisamment traitées ni prises en compte dans les régimes existants de maîtrise des armements. D'autres changements de plus grande envergure interviennent également. L'une de leurs expressions manifestes est la dissolution du pouvoir qu'entraîne la révolution numérique – si celle-ci ouvre des perspectives précédemment inenvisageables pour faire progresser les efforts en faveur de la transparence et du renforcement de la confiance, elle compromet la centralité des structures d'État.

Vous m'avez entendu exprimer ma profonde inquiétude quant au fait que le multilatéralisme est mis sur la sellette au moment où nous en avons le plus besoin. Ici même, à maintes reprises, nous avons tous fait part de notre vive préoccupation devant l'état du désarmement mondial. Pendant ce temps, nous ne parvenons toujours pas à

instaurer un vrai dialogue sur la bonne marche à suivre pour une foule de questions relatives au désarmement. Face à ces réalités, qui mettent à rude épreuve l'architecture multilatérale et normative du désarmement, la Conférence devrait pouvoir démontrer qu'elle est prête à assumer les responsabilités qui lui incombent. Nous ne pouvons plus débattre de cette question de façon insulaire. Nous devons à ceux qui nous font confiance de bien remplir nos missions. Et ce, en tenant compte du fait que pour autant que nous ayons des vues divergentes à l'échelle des pays, si nous ne faisons pas ce qu'il faut, les conséquences transcenderont les frontières et positions nationales.

Alors même que nous célébrons le quarantième anniversaire de la Conférence et le centenaire de la Société des Nations, le fondement du multilatéralisme moderne, nous devons rappeler pourquoi ces mécanismes, avec leurs règles, leur règlement intérieur et leurs codes de conduite déclarés et non déclarés, ont été établis. Leur importance tient précisément au fait qu'ils nous offrent un espace de dialogue neutre, un lieu où nous pouvons procéder à des échanges, discuter, débattre ou négocier d'une manière respectueuse et digne même lorsqu'il semble impossible d'atteindre des points de convergence. Depuis leur création, ils ont pour vocation de reconnaître tout en les transcendant parfois des relations bilatérales difficiles et des positions politiques spécifiques à tout moment. Si nous mettons de côté des manières de procéder qui ont fait leurs preuves, nous risquons de détruire les mécanismes que nous avons créés ensemble sans qu'aucun nouveau mécanisme viable ne se profile à l'horizon. L'histoire de la Société des Nations peut nous servir d'avertissement.

Je vous prie instamment de faire appel à la diplomatie multilatérale pour répondre aux défis mondiaux du désarmement d'aujourd'hui. Comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a dit à l'occasion de ses vœux de nouvel an, « Quand la coopération internationale fonctionne, le monde est vainqueur ». Il est grand temps de traduire par des mesures concrètes le nouveau sentiment d'urgence qui nous habite.

Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs, je suis convaincu que l'établissement de cinq organes subsidiaires en 2018 a mis en lumière l'étendue et la richesse des discussions de fond qui peuvent se tenir à la Conférence. Le travail de fond accompli dans ces cinq organes subsidiaires s'est traduit par l'adoption de quatre rapports par consensus. Ce qui n'avait pas été possible pendant des années nous offre une base solide pour étudier les travaux qui pourraient être menés à l'avenir à la Conférence, y compris d'éventuelles discussions techniques. Permettez-moi à nouveau de vous exprimer ma profonde gratitude pour le travail que vous avez accompli et pour celui des présidences de 2018, qui ont travaillé en tandem pour obtenir ces résultats en dépit de divergences et de réalités politiques indéniables.

J'espère que la dynamique créée par ces évolutions en 2018 se poursuivra à la présente session de la Conférence et aux suivantes, donnera un nouvel élan à vos débats et la perspective indispensable pour qui veut se préparer aux nouvelles technologies d'armement potentielles et à leurs applications.

La session de l'an dernier montre que la Conférence peut poursuivre ses travaux même face à des divergences politiques et peut, au minimum, vous permettre de déceler et d'explorer les convergences d'intérêt, à défaut d'un but commun. Nous devons éviter de trop politiser les travaux de la Conférence et, d'une manière générale, adopter la conduite et le protocole multilatéraux exigés par un véritable dialogue diplomatique.

Mesdames et Messieurs les représentants, alors que vous poursuivez vos travaux pendant la session, je suis conscient de la nécessité d'élargir le dialogue sur le désarmement, de lui insuffler de nouvelles idées, de tenir compte de la diversité des perspectives existantes. Il est important selon moi de tenir des discussions ouvertes à tous avec la société civile, les groupes s'intéressant à la problématique hommes-femmes, les jeunes, les milieux universitaires, les groupes de réflexion et les experts et à cette fin, j'ai l'intention de continuer à favoriser les échanges avec ces communautés, y compris en organisant notre dialogue informel annuel entre la Conférence du désarmement et la société civile.

Je voudrais également vous encourager à réfléchir à la façon dont nous parlons tous de la Conférence dans nos échanges quotidiens. Beaucoup d'entre nous se rendent parfois

coupables de dévaloriser la Conférence par le récit que nous choisissons de partager. Animés par la frustration légitime que suscite notre rythme de progression, nous dénigrons sans le vouloir les réalisations passées de la Conférence et les possibilités qui pourraient lui être offertes d'avoir un véritable impact. L'un d'entre vous a fait une observation près de la fin de la session de l'année dernière qui m'a fait réfléchir plus profondément sur ce sujet. Il nous a encouragés à revoir la façon dont nous mesurons les progrès, les succès et les réalisations au sein de cet organe. Dans ce contexte, nous devons être conscients du fait que nous avons perdu beaucoup de mémoire institutionnelle au sein de notre Conférence. J'ai bon souvenir d'une Conférence qui négociait activement ; elle prenait son temps, elle délibérait pendant des années, elle s'attachait à acquérir des compétences techniques, à constituer un réseau de praticiens et s'investissait activement dans les mesures de sensibilisation. Plus de vingt ans plus tard, nous voudrions peut-être nous demander ce dont nous avons besoin pour reconstituer les connaissances et relancer la dynamique qui ont permis à la Conférence et à ses prédécesseurs d'interdire des catégories entières d'armes et d'en réglementer d'autres.

Excellences, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, je suis un optimiste et je crois sincèrement que si ces perspectives pouvaient sous-tendre les travaux de la Conférence en 2019 et se poursuivre lors des sessions futures, nous pourrions peut-être progresser. Pour notre part, comme par le passé, avec mon adjointe, M<sup>me</sup> Kaspersen, et tous mes collègues du secrétariat, nous sommes prêts à appuyer vos efforts et ceux des présidents de la session de cette année.

Monsieur le Président, je vous remercie encore une fois de m'avoir permis de prendre la parole à la première session de la Conférence. Je vous souhaite à tous un excellent travail qui porte ses fruits au cours des semaines et des mois à venir et je me réjouis à la perspective de poursuivre cette étroite collaboration.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Monsieur Møller, je tiens à vous remercier pour cette déclaration et pour votre attachement à nos travaux. Les graves problèmes que vous avez soulevés concernant à la fois les défis actuels en matière de maîtrise des armements et de désarmement et les meilleurs moyens de les résoudre, ainsi que le fonctionnement de la Conférence du désarmement au cours de la présente session et au-delà, sont pris en bonne note.

Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs, permettez-moi maintenant de passer à la liste des demandes émanant d'États non membres de la Conférence qui souhaitent participer à nos travaux pendant la session de 2019. Les demandes reçues par le secrétariat au plus tard le vendredi 18 janvier, à 15 heures, figurent dans le document publié sous la cote CD/WP.617 qui se trouve devant nous. Toute demande émanant d'États non membres reçue après ce délai sera présentée pour examen et décision aux prochaines séances plénières.

Il est de mon devoir de vous informer que j'ai reçu deux objections à l'une des demandes figurant sur cette liste. En conséquence, je propose que nous passions en revue, un nom à la fois, la liste de ceux qui ont demandé à participer aux travaux en qualité d'observateur. Je vais maintenant passer au premier nom sur la liste, à savoir l'Albanie. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande de l'Angola. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande de la Barbade. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande suivante, qui émane de la Bosnie-Herzégovine. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande du Costa Rica. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande de la Croatie. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande de Chypre. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande de la République tchèque. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande de la République dominicaine. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande de l'Estonie. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande de la Géorgie. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande de la Grèce. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande du Guatemala. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande de Haïti. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande du Saint-Siège. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande du Honduras. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande de la Lettonie. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande du Liban. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande de la Lituanie. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande du Luxembourg. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande de Malte. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Monténégro. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande du Nicaragua. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande du Panama. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande du Portugal. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande de la République de Moldova. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande de l'Arabie saoudite. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande de la Serbie. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande de Singapour. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande de la Slovénie. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande suivante, qui émane de l'État de Palestine. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Israël demande la parole. Vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Raz Shechter** (Israël) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je voudrais également exprimer la gratitude d'Israël aux présidents sortants et vous assurer de la coopération de la délégation israélienne dans l'exercice de vos fonctions.

Monsieur le Président, nous sommes saisis du document CD/WP.617 qui contient une liste des demandes de participation aux travaux de la Conférence en 2019. La délégation israélienne tient à indiquer qu'elle n'appuie pas la demande faite par la délégation palestinienne. Israël souhaite préciser que sa position concernant l'État de Palestine est claire, constante et immuable. La Palestine ne remplit pas les critères pour constituer un État d'après le droit international et elle ne peut donc pas participer aux travaux de la Conférence. La Conférence est un organe indépendant doté de son propre Règlement intérieur, qui limite la participation des non-membres de la Conférence aux États. Israël tient également à exprimer clairement son appui à toutes les autres demandes légitimes faites jusqu'à présent par d'autres États souhaitant participer aux travaux de la Conférence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante d'Israël de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant des États-Unis d'Amérique.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la présente session annuelle de la Conférence du désarmement. La Conférence est en de très bonnes mains en ces temps difficiles et je veux vous assurer de l'appui et de la coopération des États-Unis d'Amérique et de l'Administration Trump dans les efforts que vous déployez pour guider les travaux de cette instance.

Je tiens à préciser pour mémoire, Monsieur le Président, que les États-Unis s'opposent à la demande présentée par la délégation palestinienne. Nous ne pouvons pas appuyer cette demande, et je m'en tiendrai là.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Pour ce qui est de cette demande, compte tenu des objections soulevées, il n'y a pas consensus pour ce qui est d'autoriser la participation à la session de 2019 de la Conférence en qualité d'observateur. Cette demande est donc rejetée.

Je vois que la délégation turque demande la parole.

**M<sup>me</sup> Celasin Rende** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la Conférence.

La Turquie appuie la demande présentée par la Palestine en vue d'obtenir le statut d'observateur à la Conférence du désarmement. Selon nous, nous nous éloignons de la pratique courante établie pour l'approbation des États observateurs. Nous aimerions saisir l'occasion qui nous est donnée de rappeler à cette noble instance que bien que la Turquie ait des problèmes avec un observateur en particulier, nous n'avons jamais rejeté les listes globales ni choisi de bloquer la participation de cette entité en qualité d'observateur des activités de la Conférence, même dans les groupes de travail, depuis de nombreuses années. Au lieu de cela, nous avons fait consigner notre position et fait suivre une lettre. Cela étant dit, je tiens à souligner que la Turquie se réserve le droit d'intervenir comme elle le souhaitera dans les cas futurs. Il est primordial que le climat positif de la Conférence ne soit pas gâché ni politisé.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Turquie de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Il a été pris note de votre déclaration mais compte tenu des objections qui ont été soulevées dans cette enceinte aujourd'hui et précédemment, il n'y a aucun consensus autorisant la participation de l'État de Palestine en qualité d'observateur à la session de 2019. Comme je l'ai dit plus tôt, la demande est rejetée.

La République arabe syrienne aimerait prendre la parole

**M. Aala** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Merci Monsieur le Président. Je tiens à ce qu'il soit fait état dans le compte rendu de la présente séance que mon pays appuie officiellement la demande de l'État de Palestine en vue de l'obtention du statut d'observateur à la Conférence. L'État de Palestine s'est vu accorder le statut d'État observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies et a donc pleinement le droit de participer en qualité d'observateur aux travaux de la Conférence. Malheureusement, certains membres de la Conférence persistent à politiser ses travaux de façon manifeste, en recourant à l'argumentation peu orthodoxe sur le plan juridique que nous venons juste d'entendre pour justifier l'objection qu'ils opposent à la demande de l'État de Palestine. Nous tenons à souligner l'importance qu'il y a à s'abstenir de toute nouvelle tentative d'envenimer le climat régnant à la Conférence en politisant ses travaux.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation de la République arabe syrienne, mais maintenant, en ma qualité de Président, je propose que nous poursuivions l'examen de la liste des demandes de statut d'observateur à la Conférence du désarmement.

La prochaine demande sur ma liste est celle de la Thaïlande. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation ... la République islamique d'Iran souhaite présenter une motion d'ordre. Je donne la parole à la délégation iranienne.

**M. Baghaei Hamaneh** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation iranienne tient d'emblée à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et à vous assurer de son plein appui.

Monsieur le Président, nous avons demandé la parole simplement pour faire connaître notre position concernant la demande de l'État de Palestine qui souhaite participer aux travaux de la Conférence en qualité d'observateur et plusieurs autres délégations ont pris la parole pour la même raison. Avant d'examiner les demandes de statut d'observateur des autres États, nous aimerions signaler que nous appuyons sans réserve la demande de l'État de Palestine et exprimer le regret que, malheureusement, la Conférence se politise excessivement à sa première séance de 2019. Encore une fois, pour mémoire, la délégation iranienne estime que la participation de l'État de Palestine à l'important organe qu'est la Conférence enrichirait ses travaux, et nous appuyons entièrement cette demande.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vous remercie pour vos propos aimables pour la présidence. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole au sujet de la demande qui vient juste d'être examinée ?

Je crois comprendre que la délégation indonésienne souhaite prendre la parole.

**M. Sidharta** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. J'aimerais m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la présente session de la Conférence du désarmement.

L'Indonésie aimerait aussi faire consigner au compte rendu qu'elle soutient la demande de l'État de Palestine en vue d'obtenir le statut d'observateur auprès de la Conférence. Je tiens à faire observer que l'État de Palestine est membre à part entière de la Ligue des États arabes, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Asie et du Pacifique du Groupe des 77. L'État de Palestine assure même la présidence du Groupe des 77 en 2019. Nous regrettons vivement de ne pas pouvoir dégager de consensus au sujet de la demande de la Palestine en vue de l'obtention du statut d'observateur à la Conférence. Nous pouvons nous associer au consensus mais nous aimerions indiquer pour mémoire notre profond regret que l'État de Palestine ne puisse pas participer à cette noble instance, ce qui contredit la décision prise par l'Assemblée générale de confier à l'État de Palestine la présidence du Groupe des 77 pour la session de 2019.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation indonésienne de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. La délégation de la République bolivarienne du Venezuela demande la parole.

**M. Valero** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je vous souhaite la bienvenue, Monsieur le Président. Nous vous offrons notre plein appui dans l'exercice de vos importantes responsabilités à la Conférence.

La République bolivarienne du Venezuela part du principe que le multilatéralisme devrait être renforcé, ce qui signifie qu'elle a globalement pour mission de promouvoir les relations internationales et le rôle que tous les États devraient jouer dans les diverses instances qui constituent les Nations Unies. À cet égard, nous voulons indiquer pour mémoire que nous soutenons expressément la demande présentée par la délégation palestinienne en vue de sa participation à la Conférence conformément au Règlement intérieur en vigueur.

La Palestine fait partie des Nations Unies. Elle fait partie de la communauté mondiale. Elle fait partie de l'humanité. Pourquoi n'a-t-elle pas le droit de participer à la Conférence ? La seule explication, c'est que les gouvernements de certains pays, agissant contre le peuple palestinien et l'État de Palestine, cherchent à porter atteinte, comme ils l'ont fait jusqu'ici, aux droits légitimes et fondamentaux de ce peuple et de ce gouvernement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation de la République bolivarienne du Venezuela pour sa déclaration et pour les paroles qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la délégation de Cuba.

**M. Pedrosa Cuesta** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Premièrement, au nom de la délégation cubaine, je souhaite vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer de notre appui et de notre coopération indéfectibles.

Je voudrais m'associer à ceux qui appuient la demande que la Palestine a présentée pour participer aux travaux de la Conférence en qualité d'observateur. Selon moi, la participation de la Palestine en qualité d'observateur contribuerait en soi aux travaux de cet organe et il me semble que l'Ambassadeur de l'Indonésie a donné des raisons supplémentaires pour lesquelles la Palestine devrait participer à nos travaux. Je ne pense pas qu'en refusant sa participation en qualité d'observateur nous contribuerons à l'établissement du climat de paix et de stabilité en faveur duquel la Conférence doit œuvrer.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Cuba de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence et je donne maintenant la parole à la délégation iraquienne.

**M. Al-Juhaishi** (Iraq) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président. Comme c'est la première fois que je prends la parole, je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je vous souhaite plein succès dans vos

travaux ainsi qu'aux autres présidents de la session de cette année de la Conférence. Monsieur le Président, pour ce qui est de la participation de l'État de Palestine en qualité d'observateur aux travaux de la Conférence, la délégation iraquienne souhaite réaffirmer son plein appui. L'État de Palestine jouit du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies et il est partie à plusieurs instruments internationaux. Nous soulignons l'importance qu'il y a à éviter de politiser les travaux de la Conférence du désarmement et de prendre des mesures pouvant constituer un précédent pour ce qui est d'approuver la participation des États en qualité d'observateur aux travaux de la Conférence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Iraq de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence et je donne maintenant la parole au Représentant du Bangladesh.

**M. Kazi** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous nous associons également aux autres délégations pour vous féliciter pour votre accession à cette importante responsabilité.

Notre délégation souhaite indiquer pour mémoire son soutien indéfectible à la demande présentée par l'État de Palestine en vue de sa participation aux travaux de la Conférence du désarmement en qualité d'observateur, et ce en vertu de ses fonctions actuelles à la présidence du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique. Nous jugeons profondément regrettable que des considérations politiques extérieures interviennent dans l'examen de la demande de l'État de Palestine. Nous espérons que l'on ne continuera pas d'utiliser le consensus comme prétexte pour empêcher l'État de Palestine d'apporter sa contribution à l'action de la communauté internationale dans le domaine du désarmement multilatéral.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bangladesh de sa déclaration et des paroles adressées à la présidence et je donne maintenant la parole au Représentant de l'Algérie.

**M. Delmi** (Algérie) : Monsieur le Président, je vous remercie et je commencerai par vous présenter mes félicitations au nom de la délégation algérienne pour votre accession à la présidence. Beaucoup de collègues l'ont dit avant moi : la Conférence du désarmement est surtout un processus qui est intégré dans la dynamique de l'universalité, et, également, la Conférence du désarmement a toujours été animée, dans ses travaux, par une volonté de non-politisation de ses activités. Partant de ces deux principes, je voudrais faire enregistrer la position de l'Algérie selon laquelle nous soutenons la demande de statut de l'État de Palestine, qui souhaite participer aux travaux de cette Conférence en qualité d'observateur, et nous déplorons le fait que le consensus soit mis en avant pour empêcher, justement, l'État de Palestine de pouvoir participer aux travaux de cette Conférence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, de votre déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je prends la parole parce qu'il a été fait mention de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale. C'est la résolution qui a accordé aux Palestiniens le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Conformément aux dispositions de la résolution, et comme l'a confirmé le rapport de mise en œuvre du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, cela ne concerne que l'ONU, aucune des autres instances multilatérales comme la Conférence du désarmement. Il s'agit là d'une distinction importante. Il est inexact et inopportun d'interpréter la résolution 67/19 comme pouvant servir de fondement à la décision des États membres de la Conférence d'inviter les Palestiniens à participer en qualité d'État non membre observateur aux travaux de la Conférence ou des organes qui y sont associés.

La Conférence, il convient de le rappeler, est un organe autonome possédant son propre Règlement intérieur, comme l'ont fait observer de nombreux États ici même, ce n'est pas une conférence de l'Assemblée générale et elle ne se réunit pas sous ses auspices. Le libellé de la résolution de l'Assemblée générale et du rapport de mise en œuvre ultérieur du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sont importants. La résolution prescrit

que l'Assemblée générale a décidé d'accorder le statut d'« État » observateur non membre aux Palestiniens « auprès de l'Organisation des Nations Unies », et non dans d'autres instances multilatérales comme la Conférence du désarmement. L'expression « auprès de l'Organisation des Nations Unies » ne s'applique manifestement pas à la Conférence ni à aucune entité qui lui soit associée. Le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 67/19 – qui date du 8 mars 2013 – est très précis sur ce point. Il dit expressément que le changement de statut prévu par la résolution 67/19 « ne concerne pas les organisations et organes extérieurs au système des Nations Unies ».

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis de sa déclaration et je donne maintenant la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Pang Kwang-hyok** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vous félicite pour votre accession à la première présidence de la session de 2019 de la Conférence du désarmement. Ma délégation s'associe à d'autres délégations pour appuyer pleinement la demande présentée par la Palestine en vue de sa participation aux travaux de la Conférence en qualité d'observateur.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration et des paroles qu'il a adressées à la présidence et je donne la parole au Représentant de l'Égypte.

**M. Elsayed** (Égypte) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. D'emblée, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement en 2019 et je vous souhaite plein succès. Pour les raisons qu'on déjà données d'autres représentants, nous aimerions que notre soutien à la demande de l'État de Palestine soit consigné dans le compte rendu.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Égypte pour sa déclaration et je donne la parole à l'Ambassadeur du Viet Nam.

**M. Duong Chi Dung** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement pour 2019. Nous espérons que vous-même et les autres présidents défendront l'esprit de vrai dialogue constructif qui prévaut à la Conférence.

Concernant la demande présentée par l'État de Palestine en vue de l'obtention du statut d'observateur auprès de la Conférence, j'aimerais m'associer aux autres orateurs qui lui ont apporté leur soutien.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Viet Nam pour sa déclaration et ses aimables paroles adressées à la présidence. La délégation cubaine a la parole.

**M. Pedroso Cuesta** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Veuillez accepter mes excuses. Je n'ai pas l'intention d'entraver ou de retarder les travaux de la Conférence ; bien au contraire. Toutefois, j'aimerais faire une déclaration pour mémoire parce que je ne voudrais pas que l'on ait l'impression que tout le monde appuie ce qui a été dit.

Certes, il est vrai que la Conférence a son propre Règlement intérieur, mais ces règles n'ont aucun rapport avec la question en cause ; à savoir, la demande faite par une partie pour participer en qualité d'observateur aux travaux de la Conférence.

Nous pouvons aussi mentionner qu'une résolution de l'Assemblée générale a été adoptée que nous n'allons pas interpréter ici, ni interpréter à notre façon. La vérité, c'est que la Conférence est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, de sorte qu'une résolution adoptée par l'Assemblée générale devrait y prévaloir. En conséquence, je ne crois pas que le Règlement intérieur de la Conférence puisse être utilisé comme prétexte pour déclarer irrecevable la demande présentée.

C'est tout ce que je souhaite dire, et je voudrais que mon opinion soit consignée dans le compte rendu de la Conférence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, de votre déclaration et je vois que l'Ambassadeur des États-Unis souhaite prendre la parole.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vous prie de m'excuser de prendre la parole, mais, une fois encore, pour répondre aux observations du Représentant de Cuba : ce que j'ai cité est extrait du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la mise en œuvre de la résolution, qui, comme je l'ai dit, indique clairement qu'elle ne concerne pas – que ce qui a été décidé dans cette résolution ne concerne pas – les organisations ou les organes extérieurs à l'Organisation des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, de votre déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce sujet ? Si ce n'est pas le cas, je propose que nous passions à la demande de la Thaïlande.

Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande du Togo. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant nous prononcer concernant la demande des Émirats arabes unis. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Mesdames et Messieurs, permettez-moi de suspendre brièvement la séance afin de donner aux représentants des États non membres qui viennent d'être invités à participer aux travaux de la Conférence le temps de prendre place dans la salle du Conseil.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La séance est reprise. Je passe maintenant à la liste des orateurs pour aujourd'hui. Les délégations ci-après ont demandé la parole : États-Unis d'Amérique, Chine, Roumanie au nom de l'Union européenne, Pays-Bas, Maroc, Turquie, Mexique, Espagne, Royaume-Uni, Inde, Colombie, Chili, Pérou, République bolivarienne du Venezuela, Italie, République populaire démocratique de Corée, Allemagne, Pakistan, Argentine, Finlande, Équateur et Bulgarie. Le Brésil et la République arabe syrienne demandent la parole.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs, je voudrais aujourd'hui vous parler de l'importance qu'il y a à respecter les obligations en matière de maîtrise des armements et des conséquences qui surviennent lorsque les États enfreignent les accords et engagements existant en matière de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement. Comme le Secrétaire d'État Pompeo l'a dit, « lorsque des traités sont bafoués, il faut faire face aux coupables, et ces traités doivent être corrigés ou abandonnés. Les mots devraient vouloir dire quelque chose. ».

La Conférence du désarmement est connue depuis sa création pour avoir négocié des accords historiques, mais la maîtrise des armements est un moyen et non une fin en soi. Lorsqu'elle est vérifiable et applicable, la maîtrise des armements aide à la gestion de la concurrence stratégique entre États et contribue à la sécurité et à la stabilité. En réduisant les risques et les erreurs d'appréciation, la maîtrise des armements peut servir les intérêts de

toutes les parties à un accord. Ces bénéfices, toutefois, s'affaiblissent ou se perdent lorsque les parties ne s'acquittent pas de leurs obligations.

Malheureusement, les États-Unis estiment de plus en plus que l'on ne peut pas faire confiance à la Russie pour honorer ses obligations en matière de maîtrise des armements et que ses mesures coercitives et malveillantes partout dans le monde ont accru les tensions. Ses actes, ses politiques et ses comportements ne sont pas ceux d'un acteur étatique responsable.

Nous devons considérer la menace russe dans son intégralité pour en comprendre la gravité – des campagnes de désinformation et des atteintes à la maîtrise des armements aux tentatives d'annexion du territoire de voisins et à la mise au point de systèmes nouveaux et perfectionnés de lancement nucléaire, comme le missile de croisière à propulsion nucléaire et le drone sous-marin à propulsion nucléaire et doté d'armes nucléaires que le dirigeant russe a décrit avec orgueil dans son discours du 1<sup>er</sup> mars 2018 devant l'Assemblée fédérale. La stratégie et la doctrine russes mettent l'accent sur la possibilité d'utiliser des missiles offensifs nucléaires à des fins de coercition. Les activités déstabilisatrices de la Russie visent à gêner les efforts déployés pour obtenir et maintenir la stabilité mondiale tout en servant les ambitions géopolitiques révisionnistes actuelles de ce pays.

J'aimerais maintenant aborder en détail quelques exemples précis. Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire : la Russie a mis au point, produit, soumis à des essais en vol et lancé un missile de croisière sol-sol, appelé le 9M729 ou le SSC-8, doté d'une portée d'entre 500 et 5 500 kilomètres, en violation directe et persistante du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

C'est probablement au milieu des années 2000 que la Russie a commencé à mettre clandestinement au point le SSC-8. Pour parler clairement, le SSC-8 constitue une violation flagrante du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, la Russie ayant l'intention de le garder secret, et une menace grave et directe pour l'Europe et l'Asie. La conclusion des États-Unis ne repose pas sur une mauvaise compréhension du système ou de ses capacités. La Russie déploie un missile illégal en violation des principales dispositions du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et n'a pas pris de mesures concrètes pour se remettre en conformité.

Depuis qu'ils ont informé la Russie pour la première fois de leurs préoccupations concernant son observation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, en 2013, les États-Unis se sont efforcés d'inciter ce pays à en revenir au respect intégral et vérifiable du Traité en adoptant une démarche globale qui a supposé d'importants efforts diplomatiques. Au cours de cette période, les États-Unis ont soulevé la question lors de plus de 30 rencontres avec de hauts responsables russes, y compris aux rangs les plus élevés. Ils ont fourni des renseignements détaillés sur la Russie, y compris des informations relatives au missile et au lanceur, dont la désignation interne du châssis mobile du lanceur et les noms des entreprises impliquées dans la mise au point et la production du missile et du lanceur. Nous leur avons également fourni des renseignements détaillés sur l'historique des essais du missile, y compris les coordonnées des essais, et le fait que la Russie se soit employée à dissimuler la nature du programme. Nous avons communiqué des informations montrant que le missile de croisière sol-sol contrevenant à un rayon d'action d'entre 500 et 5 500 kilomètres. Des renseignements qui montrent que le missile de croisière sol-sol contrevenant est différent d'autres missiles, y compris le missile de croisière sol-sol R500/SSC-7 et le missile balistique intercontinental RS26, ont également été fournis à la Russie. Enfin, nous avons dit aux Russes que la désignation du système en question était le 9M729, et nous avons proposé une ligne de conduite et un cadre pour la destruction du système afin que la Russie se remette en conformité avec le Traité.

Pendant des années, la Russie a nié l'existence du missile. En parallèle à ses multiples dénégations et faux-fuyants, elle a terminé ses travaux de recherche-développement et déployé de nombreux bataillons du SSC-8.

En 2017, l'administration Trump a redoublé d'efforts aux États-Unis pour faire que la Russie se remette en conformité au moyen d'une stratégie intégrée de mesures diplomatiques, économiques et militaires. En décembre 2017, la Russie a finalement reconnu la désignation du missile – le 9M729 – mais seulement après que les États-Unis

l'ont rendu public, discréditant la thèse que la Russie n'a cessé de défendre, à savoir que ce missile n'existe pas. Depuis, la Russie a changé de discours pour continuer à prétendre qu'il n'y a pas d'infraction. Elle admet maintenant l'existence de ce missile, mais prétend qu'il est conforme au Traité. Cela aussi est faux.

Le SSC-8/9M729 est un missile de croisière sol-sol qui a été mis au point, produit, soumis à des essais en vol et déployé avec un rayon d'action d'entre 500 et 5 500 kilomètres en violation directe du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. La violation du Traité par la Russie constitue une menace directe pour la sécurité des États-Unis et de leurs alliés. C'est un facteur de déstabilisation et elle a un effet corrosif sur la maîtrise des armements et le désarmement. C'était pourquoi le Président Trump, le 20 octobre 2018, a dit que les États-Unis avaient l'intention de « mettre fin » au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et pourquoi le 4 décembre 2018, le Secrétaire d'État Pompeo a déclaré que la violation continue de ce Traité par la Russie constituait une violation substantielle et que les États-Unis suspendraient leurs obligations au titre du Traité avec effet dans un délai de soixante jours à compter du 4 décembre, à moins que la Russie ne revienne à une conformité totale et vérifiable.

Depuis l'annonce du 4 décembre, la Russie n'a pas pris de mesures constructives pour se remettre en conformité et a répondu en reproduisant la rhétorique et les faux-fuyants du passé. La rhétorique et les mots creux ne constituent pas des mesures et s'inscrivent dans le cadre des efforts que la Russie entreprend pour déployer de multiples bataillons du SSC-8 qui menacent les États-Unis et leurs alliés.

Le 18 décembre, Vladimir Poutine a prévenu que, si les États-Unis ripostaient à terme à la violation par la Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en mettant au point des missiles à portée intermédiaire, la Russie devrait « naturellement user des mêmes moyens pour y répondre ». Il a dit que les nations européennes qui convenaient d'héberger des armes des États-Unis devaient comprendre « qu'elles exposeront leur territoire à la menace d'éventuelles représailles ».

La vérité, c'est que la Russie possède déjà un missile de ce type. Il est capable de transporter des charges classiques et des têtes nucléaires et il constitue déjà une menace pour de nombreuses nations européennes. Les États-Unis ne sont pas le seul pays à tirer cette conclusion. Le 4 décembre, tous les alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont dit qu'ils étaient parvenus à la conclusion que la Russie avait mis au point et en service un système de missile qui violait le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et faisait peser des risques importants sur la sécurité euro-atlantique. Ils ont résolument appuyé l'analyse des États-Unis selon laquelle la Russie manquait gravement à ses obligations au titre de ce Traité.

Le 15 janvier, le Sous-Secrétaire d'État Thompson s'est rendu à Genève avec une délégation interorganisations. L'objectif principal de la délégation était de déterminer si la Russie envisageait sérieusement de se remettre en conformité et nous avons présenté un cadre détaillé illustrant les mesures spécifiques que la Russie devait prendre pour ce faire. Malheureusement, plutôt que de venir à la réunion prête à travailler de façon constructive et avec sérieux sur le problème de son respect du Traité, la délégation russe a continué de nier la violation de cet instrument et de formuler des allégations mensongères concernant le respect du Traité par les États-Unis. La Russie a aussi utilisé cette réunion pour essayer de se présenter publiquement comme la partie capable de résoudre les problèmes, mais les soi-disant mesures de transparence qu'elle offre sont dénuées de sincérité et ne résoudraient pas la violation du Traité. En adoptant cette posture, la Russie ne peut d'aucune façon prendre acte du fait qu'elle a déjà testé ce missile à des portées interdites par le Traité.

Il est temps maintenant pour elle de prendre des mesures tangibles pour se remettre en conformité. Il n'y a qu'une voie à suivre : la Russie doit détruire d'une manière vérifiable tous les missiles SSC-8, leurs lanceurs et matériel connexe afin de se conformer à nouveau au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Il lui incombe de prendre des mesures concrètes pour empêcher l'abandon du Traité.

L'inertie ne caractérisera pas la politique menée par l'Administration Trump, et les États-Unis ne resteront pas les bras croisés lorsque d'autres trichent concernant des accords

internationaux. Un tel comportement affaiblit ces accords tout en menaçant notre sécurité nationale, et nous y répondrons avec le sérieux que cela exige.

J'aimerais maintenant aborder la question du non-respect par la Russie de la Convention sur les armes chimiques qui a été négociée ici à la Conférence.

En mars 2018, quelques mois seulement après avoir prétendu qu'elle avait terminé de détruire son stock d'armes chimiques déclaré, la Russie a utilisé un puissant agent neurotoxique non classé lors de la tentative d'assassinat de Sergei et Yulia Skripal à Salisbury, au Royaume-Uni.

L'enquête menée par le Royaume-Uni sur la tentative d'assassinat a conclu que deux citoyens russes étaient responsables de cette attaque. L'utilisation de cet agent neurotoxique à Salisbury vient confirmer que la Russie n'a pas rempli ses obligations au titre de la Convention.

L'utilisation de cet agent neurotoxique de qualité militaire non classé au Royaume-Uni a eu pour conséquence directe que les États-Unis, conjointement avec le Canada et les Pays-Bas, ont présenté une proposition de modification technique qui recommande que ces produits chimiques et une famille de produits chimiques toxiques apparentés soient ajoutés à l'Annexe sur les produits chimiques de la Convention. Le 14 janvier, le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a décidé par consensus de recommander la proposition à tous les États parties. Les États-Unis prient instamment la Russie de respecter et remplir toutes ses obligations en vertu de la Convention.

En outre, la Russie continue d'appuyer et de défendre les tactiques brutales du régime d'Assad contre son propre peuple, y compris l'utilisation d'armes chimiques. Elle a tenté de saper tous les efforts déployés par les nations responsables pour remédier à cette situation inacceptable. La Russie doit être tenue responsable du fait qu'elle a permis au régime d'Assad de faire de même.

Pour ce qui est maintenant des armes biologiques, bien que la Russie ait confirmé l'existence d'un programme d'armes biologiques en 1992 et se soit engagée à détruire ces armes, Moscou n'a pas donné de renseignements quant au fait de savoir si les armes biologiques relevant de ce programme ont été détruites ou converties à des fins pacifiques, comme l'exige la Convention sur les armes biologiques.

Une fois encore, comme elle l'a fait pour le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et la Convention sur les armes chimiques, la Russie a établi des informations mensongères et intensifié ses attaques fallacieuses contre les États-Unis, leurs alliés et partenaires pour détourner l'attention de ses douteux antécédents. Elle a proféré des accusations manifestement fallacieuses quant au non-respect des instruments par les partenaires des États-Unis pour tenter de réaliser ses objectifs géopolitiques. Nous devons prendre cette situation pour ce qu'elle est et rester unis pour contrer ces efforts visant à brouiller les cartes et à se soustraire aux responsabilités.

Qui plus est, les agressions auxquelles se livre la Russie en Europe et son mépris pour les grands principes internationaux continuent de compromettre la sécurité européenne et à mettre à rude épreuve les éléments fondamentaux de l'architecture européenne en matière de maîtrise des armements.

Alors même que les vols dans le cadre du Traité « Ciel ouvert » doivent reprendre en 2019, lesquels, pour leur très grande majorité, se produisent sans incident, cela fait des années que les États-Unis et les parties de même opinion ont engagé la Russie – sans grand résultat à ce jour – à régler un certain nombre de problèmes spécifiques de conformité et de mise en œuvre qui ne permettent pas d'accéder à l'ensemble du territoire russe – un principe fondamental du Traité. En juin 2017, les États-Unis ont déclaré que la Russie violait le Traité « Ciel ouvert » et en septembre 2017, ils ont imposé plusieurs mesures de riposte réversibles conformes au Traité pour encourager la Russie à se conformer à nouveau pleinement à ses obligations conventionnelles. Ces efforts se poursuivront avec le soutien de nos alliés et partenaires.

En outre, la Russie met sélectivement en œuvre le Document de Vienne, elle n'a pas communiqué les données exigées sur ses forces militaires positionnées dans les territoires occupés de la Géorgie et de l'Ukraine et n'a pas correctement rendu compte de certains types d'armes et de matériel importants ni ne les a déclarés. Depuis 2015, elle fait obstacle aux efforts visant à promouvoir de modestes actualisations du Document de Vienne qui permettraient de renforcer la transparence concernant les exercices militaires, y compris, dernièrement, à une initiative que le Conseil des ministres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a prise en décembre 2018 et qui a recueilli un large soutien.

Ce qui nous préoccupe de manière plus fondamentale, c'est que la Russie ait maintenu l'occupation de la Crimée en Ukraine et ait tenté de l'annexer en 2014, et qu'elle ait armé, entraîné et dirigé des autorités fantoches dans la partie orientale de l'Ukraine et ait combattu à leurs côtés. Ces mesures remettent en cause les engagements les plus essentiels quant au fait de s'abstenir de recourir à la menace ou l'utilisation de la force figurant dans l'Acte final d'Helsinki et le Document de Stockholm et réaffirmé dans le Document de Vienne.

C'est peut-être au niveau régional que l'activité malveillante de la Russie se fait le plus sentir. Au Moyen-Orient, alors que les images d'enfants décédés ou mourants comme suite à l'attaque à l'arme chimique du régime syrien en avril 2018 appelaient les nations civilisées du monde à agir, pour la Russie, elles n'ont servi qu'à renforcer les efforts menés pour protéger le régime d'Assad de l'obligation de rendre compte au niveau international.

La Russie demeure aussi l'un des plus fermes défenseurs de l'Iran. Elle lui a fourni des armes sophistiquées, comme le système de défense antimissiles S-300. Elle défend systématiquement le manque de transparence de l'Iran concernant son programme d'armes nucléaires.

Les États responsables doivent être unis et se montrer résolus dans leurs efforts visant à arrêter le programme révisionniste géopolitique de la Russie.

Monsieur le Président, je m'en voudrais de ne pas mentionner les attaques constantes de la Russie contre votre pays. Les attaques injustifiées de la Russie contre les navires de la marine ukrainienne le 25 novembre ont démontré une fois de plus la volonté de la Russie d'enfreindre les règles internationales alors qu'elle amplifie les attaques en cours contre l'Ukraine.

Nous demandons à la Russie de rendre immédiatement à l'Ukraine les membres d'équipage détenus et les navires saisis et de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, qui s'étendent aux eaux territoriales. Les États-Unis s'opposent à l'invasion et à la tentative d'annexion de la Crimée par la Russie. Nous soutenons l'Ukraine dans la région du Donbass, qui a énormément souffert de l'agression russe et nous sommes déterminés à déployer des efforts diplomatiques pour régler le conflit. Malheureusement, comme pour d'autres questions que j'ai déjà esquissées, nous attendons toujours la participation constructive de la Russie.

Monsieur le Président, les violations des accords de maîtrise des armements par la Russie et ses activités malveillantes ne constituent pas seulement un problème bilatéral pour les États-Unis ou un problème régional en Europe. L'approche russe méprise la vie humaine et constitue souvent une menace directe pour la sécurité publique dans de nombreux pays. De la tentative d'assassinat de Sergei Skripal et du décès de Dawn Sturgess qui lui a fait suite au Royaume-Uni, en passant par les cyberattaques visant des infrastructures essentielles et des processus électoraux, les activités russes ont de vastes répercussions qui vont au-delà des préoccupations habituelles en matière de sécurité nationale et de politique étrangère. Elles ciblent la vie quotidienne de nos citoyens et tentent de frapper au cœur des systèmes démocratiques. Les États responsables doivent être unis et résolus dans les efforts menés pour y mettre fin.

Monsieur le Président, les États-Unis ont pour politique de contester et de corriger toutes les violations des accords de maîtrise des armements, de crainte que les contrevenants – ou d'autres contrevenants potentiels – ne concluent qu'ils ont toute latitude

pour ne pas respecter ces obligations. Cette politique fait du monde un endroit plus sûr où la maîtrise des armements peut aider à gérer la concurrence stratégique.

Nous avons besoin d'une maîtrise des armements qui fonctionne, et un accord auquel une seule partie adhère n'est pas un accord opérationnel. Nous avons également besoin d'un organisme international qui, comme l'a dit le Secrétaire d'État Pompeo au Fonds Marshall allemand le 4 décembre 2018, « peut contribuer à faciliter une coopération qui favorise la sécurité et les valeurs du monde libre ».

La Russie doit comprendre qu'elle ne peut pas tirer profit des violations des traités de maîtrise des armements. L'administration Trump a agi rapidement pour rétablir les liens entre nos vieux amis et cultiver de nouveaux partenariats. Nous continuerons d'adopter une approche directe pour affronter la Russie là où elle menace nos institutions, nos intérêts ou nos alliés.

La situation critique à laquelle nous nous heurtons aujourd'hui avec le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire ne signifie pas que les États-Unis se détournent de la maîtrise des armements. Au contraire, comme l'indique la révision de la position nucléaire de 2018, ils demeurent attachés aux efforts de maîtrise des armements qui font progresser leur sécurité et celle de leurs alliés et de leurs partenaires ; sont vérifiables et applicables ; et font intervenir des partenaires qui s'acquittent de façon responsable de l'ensemble de leurs obligations et engagements.

La poursuite de la mise en œuvre du nouveau Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) par les États-Unis et la Russie en est un exemple. Les deux pays ont respecté les limites centrales du Traité en février 2018 et continuent de mettre en œuvre le régime de vérification du Traité, y compris 18 inspections sur place par an.

Dans le même temps, les États-Unis sont prêts à envisager des possibilités de maîtrise des armements qui permettraient aux parties de se conformer de nouveau à leurs obligations et amélioreraient la prévisibilité et la transparence. Nous resterons ouverts à de futures négociations sur la maîtrise des armements si les conditions le permettent et si les résultats améliorent la sécurité des États-Unis, de leurs alliés et de leurs partenaires. Mais nous avons besoin d'un partenaire de bonne volonté et fiable de l'autre côté de la table.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique de sa déclaration et je donne la parole à l'Ambassadeur de Chine.

**M. Li Song** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur de prendre la parole pour la première fois à la Conférence en tant qu'onzième Ambassadeur de Chine pour les affaires de désarmement. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence et de vous remercier, ainsi que les autres représentants, pour les paroles aimables de bienvenue qui m'ont été adressées.

Il y a vingt-deux ans, alors que je venais tout juste de rejoindre la délégation chinoise, j'ai participé aux négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ici même, dans cette auguste salle du Conseil. À l'époque, dans le contexte de la fin de la guerre froide et de la bipolarité, la paix, le développement et la coopération étaient devenus des aspirations communes de la communauté internationale, et la mondialisation offrait de vastes perspectives pour le développement de tous les pays. Les conditions essentielles avaient ainsi été réunies pour que les États dotés d'armes nucléaires et ceux non dotés d'armes nucléaires s'efforcent ensemble de faire avancer le processus international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Ni mes confrères d'autres pays ni moi-même n'aurions pu nous attendre à ce que la Conférence rencontre autant de difficultés pour mener à bien ses travaux de fond au cours des vingt années suivantes.

L'histoire ne rendra pas la Conférence responsable de cette situation. Nous avons assisté à une profonde mutation sur la scène internationale. Ces vingt dernières années, la situation internationale et les relations entre les principaux pays ont beaucoup changé, et l'humanité s'est de plus en plus transformée en communauté ayant un avenir partagé et des intérêts communs. Suite à leur ascension collective, les économies de marché émergentes et les pays en développement appellent à un nouveau concept de gouvernance mondiale et à l'instauration d'un ordre international plus juste et plus rationnel. Ils constituent

aujourd'hui une force importante pour le multilatéralisme et pour relever les défis mondiaux. Comme l'a souligné le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, le multilatéralisme est plus que jamais nécessaire. Il est de plus en plus important et urgent que les États Membres de l'ONU fassent un effort concerté pour maintenir la stabilité stratégique mondiale en faisant progresser le processus international de maîtrise des armements et de désarmement et en renforçant l'autorité et l'efficacité du régime international de non-prolifération.

Depuis sa réforme et son ouverture il y a quarante ans, la Chine est progressivement devenue une nation plus forte. Son influence internationale n'a cessé de s'accroître et elle a accru sa participation globale au système international avec l'Organisation des Nations Unies en son centre. Il y a deux ans, le Président Xi Jinping a prononcé ici, au Palais des Nations, un important discours dans lequel il a spécifiquement mentionné la place particulière qu'occupe Genève dans les souvenirs et les sentiments de notre pays concernant sa participation aux affaires multilatérales internationales. Il a également souligné que la Chine ne faiblirait jamais à la poursuite d'un développement pacifique et qu'elle ne viserait jamais l'hégémonie, l'expansion ou l'établissement de sphères d'influence. Notre histoire en témoigne, et notre avenir en témoignera aussi.

Les progrès en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération multilatéraux ne peuvent jamais être réalisés isolément, et la Conférence ne peut mener ses travaux à huis clos dans cette salle. Dans la mesure où elle constitue le mécanisme le plus fiable et le plus professionnel en matière de maîtrise des armements et de désarmement multilatéraux, elle doit rester fidèle à sa raison d'être et s'adapter à son époque. Elle doit œuvrer dans un esprit créatif, plus ouvert et inclusif et se montrer plus souple et plus concrète, en intégrant les réalités politiques actuelles de la sécurité internationale afin de retrouver son dynamisme et de remplir sa mission historique, comme l'exige l'ère nouvelle dans laquelle nous sommes entrés. À cette fin, la délégation chinoise et moi-même tenons à réaffirmer notre engagement à vous appuyer, ainsi que les autres présidents, dans l'exercice de leurs fonctions, suivant une approche anticipative, constructive et professionnelle. Nous renforcerons la communication et la coordination avec nos collègues de toutes les délégations et travaillerons avec eux pour relancer les travaux de la Conférence. Comme je suis à la fois un ancien et un nouveau membre de cette assemblée, j'aimerais partager quelques réflexions préliminaires.

Premièrement, nous devrions ouvrir la Conférence plus largement à la communauté internationale, en particulier à tous les États Membres de l'ONU. Les questions examinées ici concernent les intérêts en matière de sécurité de tous les membres de la communauté internationale. Naturellement, ceux-ci ont le droit de savoir ce qui se passe et de faire entendre leur voix. Alors même que la communauté internationale défend plus fermement le multilatéralisme, la Conférence doit prendre la décision d'augmenter le nombre de ses membres afin de renforcer encore son autorité et son efficacité. Par ailleurs, la Conférence peut se montrer plus souple et plus créative dans ses interactions avec tous les États Membres de l'ONU. Elle peut s'appuyer sur la sagesse collective pour inciter tous les membres de la communauté internationale à consolider et à promouvoir le processus multilatéral de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération et à prendre part aux effets positifs qui en résultent.

Deuxièmement, nous devrions être ouverts à l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour et à l'examen de nouveaux sujets de discussion. Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a confié à la Conférence une noble mission et défini les priorités et les objectifs du désarmement. Telle est la mission première de la Conférence du désarmement, que nous ne devons jamais oublier ni délaissé. Nous devons faire progresser activement et régulièrement les travaux de la Conférence à long terme, notamment en insistant sur le fait qu'elle est le seul cadre approprié pour négocier un traité interdisant la production de matières fissiles et en plaidant pour la conclusion d'instruments juridiques internationaux sur les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous devons également examiner le maintien de l'équilibre et de la stabilité stratégiques dans une perspective plus large et intégrer les travaux de la Conférence sur les principaux points traditionnels de l'ordre du jour aux travaux sur les nouvelles situations

internationales en matière de sécurité et les perspectives de progrès connexes. Dans le même temps, la situation internationale évolue plus vite qu'on ne peut l'imaginer. En particulier, les progrès scientifiques et techniques qui se font jour concernant en particulier l'utilisation d'Internet et de l'intelligence artificielle présentent des risques cachés et soulèvent des défis immenses pour la sécurité internationale. Face à des tâches aussi urgentes, la Conférence ne peut se soustraire à la responsabilité qui lui incombe d'étudier des idées et des mesures de diplomatie préventive concernant la maîtrise des armements dans les domaines pertinents.

Troisièmement, nous devrions être plus disposés à améliorer les méthodes de travail de la Conférence. La négociation d'instruments internationaux juridiquement contraignants est le pilier des travaux de la Conférence, et son mandat et son statut ne sont pas susceptibles de changer. Toutefois, compte tenu de la diversité croissante des préoccupations des différents pays en matière de sécurité et de leurs divergences de vues importantes et de longue date sur les priorités des négociations, la négociation d'instruments juridiques ne devrait pas être la seule mission de la Conférence. Des activités telles que des négociations et des discussions visant à conclure certains codes de conduite sur des questions de sécurité urgentes pourraient, d'une part, permettre à la Conférence de sortir de l'impasse actuelle et d'autre part conférer au travail et à la vie de tous nos collègues en poste ici à Genève plus de contenu et plus de sens. Vouloir, c'est pouvoir. Si toutes les parties peuvent convenir de mener diverses formes de consultations, de discussions et d'échanges de vues au niveau des experts, la délégation chinoise appuiera activement ces efforts et y participera, et elle pourra inviter d'éminents experts chinois des domaines pertinents à apporter leur contribution aux débats de la Conférence. Ces travaux peuvent servir de « prénégociations », lesquelles poseraient des fondements solides et créeraient des conditions favorables à l'ouverture de négociations officielles dans les domaines pertinents à l'avenir.

La Chine est favorable à ce que la Conférence adopte rapidement un programme de travail complet et équilibré. L'année dernière, avec la participation active de toutes les parties, la Conférence a créé cinq organes subsidiaires chargés d'examiner les principaux points de l'ordre du jour, ce qui constituait un pas dans la bonne direction pour ses travaux. Nous devrions apprécier et maintenir cet élan et le poursuivre. Les idées que j'ai partagées avec vous aujourd'hui ne sont que quelques-unes de mes observations personnelles, qui restent à préciser. Je me réjouis à la perspective de tenir des discussions approfondies avec tous mes collègues dans le cadre de nos efforts communs pour que la Conférence retrouve sa gloire passée en réalisant de nouveaux progrès en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, contribuant ainsi à maintenir la paix et la sécurité mondiales et à promouvoir le multilatéralisme et la coopération internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées au Président et donne maintenant la parole à la délégation roumaine au nom de l'Union européenne.

**M<sup>me</sup> Kemppainen** (Roumanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement cette année. Vous pouvez compter sur le soutien de l'Union européenne pour que le début de cette session soit un succès.

Nous remercions le Secrétaire général de l'ONU, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et le Secrétaire général de la Conférence de leur appui et de leur engagement constants concernant les questions de désarmement et de non-prolifération. L'Union européenne continuera de promouvoir activement un multilatéralisme effectif et une gouvernance mondiale efficace, avec l'ONU en leur centre.

Nous partageons l'inquiétude exprimée par le Secrétaire général de l'ONU concernant les tensions internationales actuelles et son point de vue selon lequel il faut de toute urgence poursuivre le dialogue et prendre des mesures propres à renforcer la transparence et la confiance. Compte tenu de la gravité et de l'instabilité croissante de la situation en matière de sécurité, nous soulignons la nécessité de préserver et de faire progresser les processus généraux de maîtrise des armements, de désarmement et de

non-prolifération et appelons à de nouveaux progrès sur tous les aspects du désarmement et de la non-prolifération pour renforcer la sécurité mondiale. Il importe que toutes les parties contribuent à l'amélioration du contexte stratégique de la maîtrise des armements et du désarmement et évitent de saper le système multilatéral fondé sur des règles, qui est indispensable pour maintenir la paix et la sécurité internationales. La viabilité et l'efficacité des accords de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération exigent que ces accords soient pleinement respectés, mis en œuvre et appliqués.

Nous nous félicitons du fait que le Secrétaire général de l'ONU ait clairement condamné l'emploi d'armes chimiques en Syrie, qu'il se soit engagé à promouvoir la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne et demandé que le Plan d'action global commun soit préservé afin d'assurer le caractère pacifique du programme nucléaire de l'Iran. L'Union européenne continuera de s'attaquer résolument à toutes les crises de prolifération. La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs à des acteurs étatiques et non étatiques constitue toujours une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, notamment la sécurité européenne. En outre, nous devons nous préparer à de nouvelles menaces, telles que les cyberactivités malveillantes et les activités déstabilisatrices dans l'espace extra-atmosphérique.

Alors que nous nous rapprochons de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en 2020, nous devons faire tout notre possible pour maintenir et renforcer le rôle du traité en tant qu'instrument multilatéral essentiel pour le renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Le Traité reste le socle du régime mondial de non-prolifération des armes nucléaires, le fondement essentiel de l'action en faveur du désarmement nucléaire conformément à l'article VI du Traité, et une composante importante de la poursuite du développement de l'application des technologies nucléaires à des fins pacifiques. Ses principes et objectifs continuent d'apporter une contribution fondamentale à la sécurité mondiale.

Nous rappelons que tous les États parties au Traité se sont engagés à mener des politiques qui soient pleinement compatibles avec ses dispositions et avec l'objectif de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous réaffirmons que l'Union européenne appuie fermement les trois piliers du Traité et continuons d'appeler à la mise en œuvre globale, équilibrée et intégrale du plan d'action de la Conférence d'examen de 2010.

D'une manière globale, nous continuons de promouvoir activement l'universalisation et l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de préconiser des négociations immédiates à la Conférence sur un traité interdisant la production de matières fissiles et d'appuyer la poursuite des travaux sur la vérification du désarmement nucléaire au sein du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies et du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient.

Une fois encore, nous appelons à préserver le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et à veiller à son respect intégral et vérifiable. La Russie doit répondre d'urgence et de manière significative et transparente aux graves préoccupations qui ont été exprimées quant à son respect du Traité.

Nous rappelons que les deux États dotés d'armes nucléaires qui possèdent les arsenaux les plus importants ont une responsabilité particulière dans le domaine du désarmement nucléaire. L'Union européenne continue d'attacher une grande importance au nouveau Traité START. Nous demandons instamment la poursuite de la mise en œuvre du nouveau Traité START et la négociation d'un traité qui lui succède. Nous encourageons les États-Unis et la Fédération de Russie à chercher à réduire encore leurs arsenaux, y compris leurs armes nucléaires stratégiques et non stratégiques, déployées et non déployées, et à poursuivre les discussions sur les mesures de confiance, la transparence, les activités de vérification et l'établissement de rapports. Compte tenu de la situation tendue en matière de sécurité, nous encourageons tous les États concernés à prendre des mesures appropriées de réduction des risques pour garantir aussi la sûreté et la sécurité de leurs arsenaux nucléaires.

Monsieur le Président, l'Union européenne réaffirme son attachement à une maîtrise des armements et à un désarmement nucléaires vérifiables fondés sur des traités et souligne la nécessité de redonner un nouvel élan aux efforts et aux organes multilatéraux, en particulier la Conférence, l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

L'Union européenne juge très important que la Conférence ne perde rien de sa pertinence. La Conférence devrait s'acquitter de sa fonction essentielle qui est de négocier les traités multilatéraux de désarmement et elle pourrait également élaborer d'autres instruments et normes, tels que des directives et des codes de conduite. Nous regrettons profondément qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur un mandat de négociation depuis plus de vingt ans. Une volonté politique forte est nécessaire si nous voulons sortir de l'impasse et faire en sorte de nous concentrer sur les travaux de fond cette année, conformément au mandat de la Conférence. Nous devrions également continuer d'étudier la possibilité de moderniser les méthodes de travail de la Conférence afin d'assurer son bon fonctionnement.

L'Union européenne s'est engagée de longue date en faveur de l'élargissement de la Conférence. Nous soulignons qu'il importe de poursuivre les consultations de fond sur l'élargissement de sa composition et appuyons fermement la nomination d'un coordonnateur spécial pour ce faire.

Nous remercions les cinq coordonnateurs de l'Indonésie, des Pays-Bas, du Brésil, de l'Allemagne et du Bélarus pour le dur travail accompli et pour le rôle moteur qu'ils ont joué pour faire avancer les travaux de fond conformément au mandat convenu pour les organes subsidiaires, pour parvenir à un accord sur les points de convergence, approfondir les discussions techniques et élargir les terrains d'entente et envisager l'adoption de mesures efficaces, y compris des instruments juridiques pour les négociations. L'adoption de quatre rapports de fond pour la première fois depuis des années marque un important progrès et constitue une base solide sur laquelle s'appuyer cette année. Nous ne devrions pas perdre de temps dans un long débat procédural, mais construire un terrain d'entente sur toutes les questions essentielles, afin d'être mieux préparés à entamer les négociations lorsque le contexte général le permettra. Dans ce contexte, l'Union européenne appuie les efforts que vous déployez pour parvenir à un accord sur un programme de travail. En fonction des résultats de vos consultations, la création d'organes subsidiaires pourrait permettre de nouvelles discussions structurées et techniques tout au long de la session de 2019 afin de remettre la Conférence sur les rails dès que possible. Nous souscrivons à cette approche.

La Conférence d'examen de 2010 a réaffirmé la nécessité urgente de négocier et de conclure un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Notre priorité de longue date est d'ouvrir immédiatement ces négociations à la Conférence, sur la base du document CD/1299 et du mandat qui y figure. L'Union européenne demande à tous les membres de la Conférence d'accepter d'engager ces négociations sans délai. Dans le même temps, nous engageons tous les États détenteurs d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à déclarer et observer un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous nous félicitons de la décision consensuelle du groupe préparatoire d'experts de haut niveau du traité interdisant la production de matières fissiles et nous attendons avec intérêt d'examiner ses conclusions ici, à la Conférence. Pour que ce processus soit ouvert à tous, l'Union européenne fournit un appui financier au Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies afin de faciliter la participation des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes aux consultations et autres activités liées au traité.

En ce qui concerne les garanties de sécurité négatives, la Conférence d'examen de 2010 a déclaré que la Conférence du désarmement devrait immédiatement entamer des discussions en vue d'élaborer des recommandations sur tous les aspects de la question, sans exclure un instrument international juridiquement contraignant. L'Union européenne reconnaît l'intérêt légitime des États non dotés d'armes nucléaires à recevoir des garanties de sécurité sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes dans le cadre d'arrangements contraignants et convenus en matière de

sécurité. L'Union européenne demande à tous les États dotés d'armes nucléaires de réaffirmer les garanties de sécurité existantes dont le Conseil de sécurité a pris note dans ses résolutions pertinentes. Les garanties de sécurité négatives peuvent être une mesure de confiance importante qui renforce le régime de non-prolifération nucléaire, contribue au désarmement nucléaire et renforce la sécurité régionale et mondiale, conformément aux buts et objectifs du Traité sur la non-prolifération nucléaire.

L'Union européenne et ses États membres demeurent fermement attachés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Dans ce contexte, nous continuons de souligner l'importance des mesures de transparence et de confiance qui renforcent la sécurité, la sûreté et la viabilité des activités menées dans l'espace. Bien que nous n'excluons pas la possibilité d'un nouvel instrument juridiquement contraignant à l'avenir, nous continuons de penser que les meilleures perspectives à court terme résident dans l'adoption d'un instrument volontaire visant à établir des normes de comportement responsable pour toute la gamme des activités spatiales. Des principes de comportement responsable partagés à l'échelle mondiale devraient renforcer la coopération internationale dans l'espace, favoriser la non-ingérence mutuelle dans l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace, faciliter un accès équitable à l'espace et accroître la transparence dans la conduite des activités spatiales.

L'Union européenne se félicite du Forum de la société civile qui s'est tenu dans le cadre de la Conférence du désarmement en août 2018 sur les questions scientifiques et technologiques. Des contributions intéressantes ont également été apportées par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et des exposés comme ceux présentés par l'Institut Clingendael dans le cadre des travaux du deuxième organe subsidiaire. Nous attendons avec intérêt d'autres occasions de collaborer avec des organisations non gouvernementales, des universités, des entreprises et des établissements de recherche.

Monsieur le Président, le fait que les femmes restent nettement sous-représentées dans les instances multilatérales dont les travaux portent sur la sécurité demeure préoccupant. L'Union européenne tient à souligner qu'il importe que les femmes et les hommes participent pleinement et sur un pied d'égalité à toutes les décisions et mesures, y compris dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Roumanie de sa déclaration au nom de l'Union européenne et des paroles aimables qu'elle a adressées au Président, et je voudrais maintenant donner la parole au Représentant des Pays-Bas.

**M. Gabriëlse** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi d'emblée de vous féliciter de votre accession à la présidence et de vous assurer du plein appui de la délégation néerlandaise. Permettez-moi également d'exprimer ma profonde gratitude pour tout le dur travail accompli par la présidence sortante.

Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue et féliciter nos nouveaux collègues pour leur prise de fonctions à la Conférence du désarmement : M. Li Song, Représentant permanent de la Chine, et M. Pankaj Sharma, Représentant permanent de l'Inde, ainsi que la bienvenue à la nouvelle secrétaire de la Conférence, M<sup>me</sup> Radha Day. La délégation néerlandaise se réjouit à la perspective de travailler avec vous tous au sein de cette importante instance.

Outre la déclaration faite par la délégation roumaine au nom de l'Union européenne, je voudrais faire les observations suivantes au nom de mon pays.

Monsieur le Président, le début de la session de 2019 de la Conférence a lieu dans un environnement mondial en matière de sécurité dans lequel il est plus urgent que jamais de progresser sur le désarmement sous tous ses aspects. Comme l'a noté le Secrétaire général de l'ONU dans son Programme de désarmement, nous sommes confrontés à des tensions exacerbées et ravivées entre les États, à une contestation des règles existantes et à des évolutions technologiques qui offrent à la fois des possibilités et des risques. La session de 2019 devrait avoir pour objectif principal de relever ces défis en s'appuyant sur les règles existantes et en élaborant de nouvelles mesures de désarmement.

Conscients de la nécessité de progresser, l'an dernier, les Pays-Bas ont préconisé une plus grande souplesse en adoptant une approche progressive et pragmatique pour que la Conférence avance dans ses travaux. Des progrès ont été réalisés au cours de la session de 2018 grâce aux travaux des organes subsidiaires et à l'adoption par consensus de quatre de leurs rapports.

Nous considérons que les travaux et les résultats des organes subsidiaires constituent un pas en avant. Cela a été largement reconnu au cours des sessions de la Première Commission de l'année dernière par les délégations à l'extérieur et à l'intérieur de la Conférence. C'est pourquoi les Pays-Bas estiment que nous devons nous appuyer sur ces résultats pour poursuivre notre travail de fond en vue de l'ouverture de négociations. Tout en reconnaissant les différentes positions et visions des États sur les questions de désarmement et de sécurité, attachons-nous à trouver des points communs et concentrons-nous sur ce qui est raisonnablement envisageable à la session de 2019.

Monsieur le Président, nous pouvons faire preuve de souplesse quant à la manière de poursuivre nos travaux sur les questions de fond et à la façon de nous organiser en la matière. Je saisis l'occasion qui m'est donnée de partager quelques réflexions sur le programme de travail.

Cela fait deux décennies que la Conférence s'efforce d'adopter un programme de travail dit complet et équilibré sans faire de progrès. Comme l'a noté la délégation néerlandaise l'année dernière, pour autant que nous ne nous opposions pas à ce programme de travail, la perfection pourrait être devenue l'ennemie du bien. Nous devrions plutôt adopter une approche pragmatique du programme de travail. Conformément à l'article 28 du Règlement intérieur, le programme de travail devrait être un document simple et technique comprenant un calendrier des activités pour la session suivante.

La Conférence a adopté une telle approche dans les années 1980 et 1990, avec pour résultats concrets la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Pendant cette période, le programme de travail de la Conférence n'était qu'un calendrier d'activités, qui indiquait quand les différents points de l'ordre du jour étaient à l'examen. Il s'est accompagné de décisions distinctes prises isolément sur l'établissement et le mandat des groupes dits ad hoc au sein desquels les véritables négociations ont eu lieu. En dissociant la décision sur la création et le mandat des organes subsidiaires du programme de travail, la Conférence pouvait continuer à mener les travaux de fond et techniques nécessaires pour parvenir à un accord sur l'ouverture de négociations.

Si l'on adopte ce type d'approche pragmatique, le programme de travail servira d'outil de programmation plutôt que de faire obstacle au début des travaux de fond. Il nous permettra de poursuivre nos travaux de fond en vue de parvenir à un accord sur l'ouverture des négociations qui auraient dû commencer depuis longtemps.

On pourrait même dire que la création d'organes subsidiaires l'année dernière, et notamment l'établissement d'un calendrier d'activités sur tous les points essentiels de l'ordre du jour de la Conférence, a en substance constitué un programme de travail complet et équilibré.

Monsieur le Président, ce n'est qu'en poursuivant nos efforts collectifs vers la négociation de mesures de désarmement, qui peuvent prendre la forme de normes, principes, directives, codes de conduite ou traités juridiquement contraignants, que la Conférence pourra rester pertinente et crédible.

Pour terminer, j'aborderai brièvement nos priorités nationales concernant les sujets inscrits à notre ordre du jour. L'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires reste pour nous une priorité absolue. Les Pays-Bas ont joué un rôle actif au sein du Groupe d'experts gouvernementaux en 2014 et 2015 et en coparrainant le groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires qui a achevé ses travaux l'année dernière. Les rapports consensuels de ces deux groupes, en parallèle au rapport du deuxième organe subsidiaire de l'an dernier nous donnent l'élan nécessaire pour faire avancer cette question sans délai.

Dans le même ordre d'idées, nous aimerions que la Conférence entre dans le XXI<sup>e</sup> siècle et se penche sur les évolutions technologiques d'aujourd'hui et de demain. Par conséquent, nous estimons qu'il est utile d'examiner plus avant comment les structures de gouvernance mondiale peuvent remédier aux difficultés posées par les défis technologiques actuels et futurs. Il est essentiel de tenir la Conférence à jour des évolutions technologiques qui se produisent en dehors de la salle du Conseil si l'on veut qu'elle conserve toute sa pertinence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la délégation du Maroc.

**M. Zniber** (Maroc) : Je vous remercie, Monsieur le Président. En tant qu'Ambassadeur et Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de la Conférence du désarmement, je voudrais exprimer combien je suis ravi de prendre la parole en cette première séance plénière qui se tient à l'ouverture des travaux de la session 2019 de notre Conférence. Qu'il me soit permis, en cette occasion, au nom de ma délégation, de vous présenter mes félicitations pour votre accession à la présidence, ainsi que notre soutien plein et entier dans les efforts que vous allez exercer pour faire progresser les travaux de notre Conférence.

Nous espérons aussi pouvoir compter sur le dynamisme, le professionnalisme et l'esprit de confiance qui devrait exister entre toutes les délégations pour aller dans ce sens. Je voudrais aussi ne pas oublier d'exprimer nos vœux de bienvenue et de succès à leurs Excellences les Ambassadeurs de la Chine et de l'Inde et, enfin, nos remerciements également vont au secrétariat pour les efforts qu'ils exercent dans l'accompagnement de nos travaux.

Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir qu'au bout de plus de deux décennies de sur place, certains milieux sont tentés de minimiser, voire escamoter les réalisations importantes de la Conférence du désarmement durant les vingt premières années de son existence. Il est toutefois très important de reconnaître que la Conférence du désarmement, en tant que seul forum multilatéral de négociations en la matière, a été un exemple de succès et nous l'espérons, le demeurera. C'est en effet dans cette même prestigieuse salle qu'ont eu lieu les négociations de plusieurs accords multilatéraux de premier plan, qui couvrent comme nous le savons tous la non-prolifération des armes nucléaires, l'interdiction des armes biologiques ou à toxines, l'interdiction des armes chimiques, ainsi que l'interdiction complète des essais nucléaires.

En dépit de la conjoncture sécuritaire internationale actuelle très difficile, comme cela a été répété à plusieurs reprises ce matin, nous estimons que le temps est propice pour la Conférence de se ressaisir et de tracer la voie vers une reprise de ses travaux, sur une base à la fois concrète, réaliste et pragmatique. Au-delà des divergences de vues entre les uns et les autres, la Conférence devrait pouvoir continuer à exister et à élaborer des conventions qui nous permettront de vivre, chaque jour davantage, dans un monde plus sûr. Je rappelle à cet égard les discussions de fond engagées au cours de l'année 2017 dans le cadre du Groupe informel de travail *The Way Ahead* et celles menées durant la session de 2018, comme cela vient d'ailleurs d'être très bien exprimé par mon prédécesseur, Monsieur l'Ambassadeur des Pays-Bas. Je rappelle que durant cette session, dans le cadre des cinq organes subsidiaires mis en place en vertu des décisions CD/2119 et CD/2126, nous avons pu démontrer que nous pouvons aller de l'avant.

Ces discussions, celles de 2017 et de 2018, ont apporté une contribution utile sur laquelle nous devons nous appuyer pour avancer au cours de l'actuelle session. Elles ont également démontré qu'une nouvelle dynamique peut se mettre en place. C'est pourquoi, pour ma délégation, l'adoption d'un programme de travail équilibré et complet est déterminante pour permettre à la Conférence d'aller de l'avant. Ainsi, dans ce sens, nous devrions, chacun pour ce qui le concerne, assumer nos responsabilités pour l'adoption de ce programme de travail et, partant, répondre à l'urgence qui s'impose de négocier des instruments à même de prévenir les menaces émanant de la course aux armements, notamment les armes nucléaires, la militarisation de l'espace, l'exploitation des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle dans le domaine de l'armement.

Ma délégation comprend que le degré de responsabilité peut varier et à cet égard estime que les pays dotés d'arsenaux sont les premiers concernés et ont une responsabilité particulière pour la relance des négociations sur les thématiques différentes que nous venons de citer au sein de cette Conférence. Dans ce cadre, le Royaume du Maroc considère que le désarmement nucléaire constitue la première priorité que nous avons la responsabilité de réaliser, compte tenu de l'évidente menace de ces armes et de la nécessité de s'attaquer à cette menace humanitaire mondiale par des actions urgentes et courageuses et progressives vers leur prohibition définitive. De même, les traités mettant en place des zones exemptes d'armes nucléaires constituent une option importante dans la voie du désarmement nucléaire. Le Maroc souligne à cet égard son attachement très fort à la mise en œuvre effective de la résolution de 1995 pour affranchir la région du Moyen-Orient qui en a tant besoin des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive.

C'est dans cet esprit que le Royaume a apporté son soutien à la résolution adoptée cet automne relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, qui demande instamment à toutes les parties directement intéressées d'envisager sérieusement et plus que jamais de prendre d'urgence les mesures concrètes voulues pour donner effet à la proposition tendant à créer cette zone. De même, la conclusion d'un Traité vérifiable sur l'interdiction de la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires revêt une importance centrale. Toutefois, la négociation d'un tel instrument n'aurait de sens de notre point de vue, et nous l'exprimons à nouveau et le répétons, que si elle s'inscrit dans la voie du désarmement. Dans ce même ordre d'idées, les discussions intenses et constructives engagées au cours des deux dernières années au sein de la Conférence laissent croire qu'un certain nombre de questions ont atteint un seuil de maturité, ce qui est véritablement le cas, et ce qui pourrait nous permettre d'inclure ces questions dans le programme de travail que nous souhaitons adopter, et notamment, parmi ces questions, les garanties négatives de sécurité en faveur des États non dotés d'armes nucléaires et la prévention de la course aux armements dans l'espace. Tel est le point de vue de ma délégation, Monsieur le Président, pour que nous puissions aller rapidement vers l'adoption d'un programme de travail.

Ce sont là, très brièvement, les défis essentiels auxquels il est de notre devoir d'apporter des réponses collectives, dans le cadre d'un tel programme de travail. Il est crucial, pour ce faire, de raffermir notre attachement aux vertus du dialogue collectif et au multilatéralisme, en faisant preuve de flexibilité et de volonté politique, et réaffirmer avec conviction la centralité de la Conférence du désarmement dont nous avons tant besoin en tant qu'organe unique de négociations multilatérales en matière de désarmement.

Le Royaume du Maroc, qui demeure fidèle à sa posture de modération, de mesure, d'ouverture d'esprit et d'engagement constant et responsable, est disposé à œuvrer et à contribuer aux efforts visant à dégager un consensus sur un programme de travail et à toute initiative de nature à renforcer la paix et la sécurité internationales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Maroc de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Avant de donner la parole à la délégation turque, je voudrais rappeler aux délégations qui le demandent que la salle et l'interprétation ne sont disponibles que pour quarante minutes supplémentaires. Je donne maintenant la parole à la délégation de la Turquie.

**M<sup>me</sup> Celasin Rende** (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter à nouveau de votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement en 2019. Soyez assuré du plein appui et de l'entière coopération de la Turquie dans vos efforts pour faire progresser les travaux de la Conférence.

La Conférence, unique instance multilatérale dans le domaine du désarmement, dotée d'une structure qui lui est propre et spécialement chargée de négocier des instruments de désarmement juridiquement contraignants, se trouve au cœur des efforts visant à atteindre l'objectif ultime de créer un monde plus sûr. Alors que nous commençons chaque année avec de grands espoirs, l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence ne doit pas nous empêcher de tout mettre en œuvre pour réaliser une percée cette année. Nous appelons donc tous les membres à créer un climat de compromis et de souplesse afin de préserver la pertinence de la Conférence en permettant la reprise de ses travaux de fond.

Monsieur le Président, la session de 2018 n'a pas été une année facile pour la Conférence. Après l'adoption de son ordre du jour, aucun consensus sur un programme de travail n'est apparu au cours de la session. Beaucoup de travail a été accompli et d'énormes efforts ont été consentis, mais il n'a été possible d'adopter qu'un « rapport technique et d'activité » le 14 septembre 2018. Ce résultat ne doit pas nous décourager. Bien que tout n'ait pas été consigné dans le détail dans le rapport, des mesures très importantes et positives ont été prises à la Conférence en 2018.

La Conférence a connu un début prometteur sous la direction de l'Ambassadeur de Sri Lanka, et il a été possible d'adopter une décision sur la création de cinq organes subsidiaires, conformément à l'ordre du jour de la Conférence. En conséquence, quatre organes subsidiaires ont été créés pour les points 1 à 4 de l'ordre du jour et un organe subsidiaire a été créé pour les points 5, 6 et 7. Il a également été décidé que des rapports sur les progrès accomplis et approuvés au sein de l'organe subsidiaire seraient soumis à la Conférence. Rétrospectivement, l'élargissement du mandat des organes subsidiaires et la responsabilité en matière d'établissement de rapports ont été leurs points forts par rapport au groupe de travail sur la voie à suivre, qui a été créé en 2017. Nous pensons que ces deux éléments devraient être considérés comme des avancées à la Conférence et que des mesures progressives similaires devraient être prises à la session de 2019. Au cours de l'année, chaque organe subsidiaire a tenu sept réunions. Au final, ils ont tous soumis leurs rapports de fond à la Conférence et quatre d'entre eux ont été adoptés, sauf celui du quatrième organe subsidiaire, sur les garanties de sécurité négatives. Toutefois, j'ai bon espoir qu'à la présente session, nous ferons également avancer les travaux sur ce sujet qui est très important pour de nombreuses délégations, et que nous comblerons ce qui a été perçu comme un écart entre les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. Il convient également de souligner que les réunions des organes subsidiaires et leurs rapports nous permettent de mieux comprendre les positions convergentes ou divergentes des délégations sur différents sujets. Ils constituent incontestablement une base solide pour les travaux futurs de la Conférence.

Monsieur le Président, l'une des responsabilités importantes de la dernière présidence de la Conférence a été de préparer le rapport de la Conférence à l'Assemblée générale. La présidence turque étant consciente des circonstances et des questions controversées de la session de 2018, notre objectif était de produire un rapport annuel factuel et objectif de manière impartiale et transparente au cours de notre mandat à la dernière session de 2018. Les premières réactions au premier projet ont été très positives et constructives. La plupart des délégations ont reconnu que le premier projet constituait une base solide. Bien qu'il ait été possible d'adopter provisoirement la majorité des paragraphes, des négociations longues et intenses ont également eu lieu sur certaines questions. L'établissement du rapport de la Conférence a été un exercice long et épuisant pour tous. Après avoir tenu 9 séances plénières officielles, 12 séances plénières officieuses et des dizaines de consultations bilatérales et de réunions en petit groupe en quatre semaines, la Conférence n'a pu adopter qu'un rapport technique et de procédure, même si bon nombre de ses parties, y compris celles prêtant à controverse, ont été abandonnées. Par la suite, des discussions de même nature ont eu lieu au cours des réunions informelles tenues sur la résolution relative au rapport de la Conférence. Les délégations sont parvenues à se mettre d'accord sur le projet de résolution à Genève, qui a finalement été adopté à New York. Un exposé résumant la session de 2018 de la Conférence a été présenté le 30 octobre 2018 à New York lors d'une table ronde organisée dans le cadre du module des réunions de la Première Commission relatif au mécanisme de désarmement à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

Nous voudrions remercier une fois de plus tous les États membres pour les efforts considérables qu'ils ont déployés pour faire progresser les travaux de la Conférence depuis le début de la session de 2018 ; 2018 sera sans conteste une année qui ne passera pas inaperçue dans l'histoire de la Conférence. Nous sommes également heureux d'avoir eu l'occasion de nous réunir avec vous, Monsieur le Président, pendant l'intersession, pour débattre des affaires courantes de la Conférence. Aujourd'hui, il convient au premier chef de maintenir la pertinence de la Conférence. Nous devons tous assumer nos responsabilités pour permettre à cet auguste organe de remplir à nouveau sa mission principale.

Pour conclure, permettez-moi de vous renouveler notre soutien, Monsieur le Président, et à vos successeurs, et de vous souhaiter plein succès.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Turquie de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice du Mexique. Vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Flores Liera** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je vous souhaite plein succès dans l'exercice de votre mandat et vous assure de la volonté de mon pays de travailler avec vous et les États membres pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve cet important organe.

En cette année 2019, la Conférence fête ses quarante ans d'existence. Elle a été paralysée pendant la moitié de cette période. Tout semble indiquer que nous avons oublié le sentiment d'urgence que les diplomates ont conféré à la Conférence lorsqu'ils l'ont créée en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le Mexique n'a cessé d'être un élément moteur de la Conférence en raison de la grande importance qu'il attache au désarmement, au multilatéralisme et à la conclusion d'accords visant à instaurer un monde en paix dans lequel la sécurité universelle occupe une place centrale. Toutefois, nous critiquons et continuerons de critiquer la complaisance à laquelle la Conférence a cédé face à l'incapacité de remplir son mandat de négociation. Ce n'est ni la première ni la dernière fois que le désarmement international se trouve à un tournant décisif. Il est regrettable que les membres ne s'attachent pas à chercher un accord et qu'ils tendent à le justifier en dénonçant la conduite des autres. Si tous, et je le répète, tous les pays prenaient leurs responsabilités et se mettaient à l'unisson à insister pour que ceux qui ne respectent pas leurs obligations s'en acquittent, le monde ne se trouverait pas face à ses dilemmes actuels.

Comme le Secrétaire général l'a dit à juste titre, les tensions de la guerre froide réapparaissent dans un environnement beaucoup plus complexe et dangereux, où les dépenses militaires ont fortement augmenté. De nouvelles technologies d'armement apparaissent qui risquent de compromettre la sécurité des générations futures, et la persistance des armes nucléaires constitue une menace permanente pour l'humanité. Et ce en dépit du fait que nous disposons d'un cadre juridique qui devrait nous mener dans une autre direction.

Face à ces défis importants, le Mexique estime que la résignation, les récriminations et la complaisance ne sont pas la voie à suivre. Nous devons réfléchir, étudier de nouvelles idées et tirer parti du terrain d'entente entre nous pour promouvoir des accords. Le programme « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement », présenté en 2018 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, tombe à point nommé à cet égard. Il nous rappelle les tâches importantes qui nous attendent et ce qui est en jeu si nous n'y faisons pas face en manifestant un sens de l'engagement et une volonté politique.

Il est essentiel de reconnaître que le désarmement est une cause commune, fondée sur des engagements tangibles et concrets pris dans des situations de sécurité sensibles et complexes, dans lesquelles il convient de démontrer la volonté d'honorer les obligations contractées. Il n'y aura jamais de meilleures conditions s'il n'y a pas de volonté politique de les créer et d'en tirer parti.

Bien que les obligations et engagements s'appliquent à tous, il ne fait aucun doute que les États dotés d'armes nucléaires ont un devoir essentiel et c'est pourquoi ils doivent agir de manière responsable et honorer leurs engagements vis-à-vis de la communauté internationale, qui sont les pierres angulaires du système international. Nous voulons un véritable leadership et moins de rhétorique.

Malgré les concessions et la volonté avec lesquelles la Conférence a commencé ses travaux l'année dernière, elle n'a malheureusement pas pu en définitive adopter un rapport de fond en raison des questions soulevées concernant l'application du Règlement intérieur. Nous nous trouvons dans une situation analogue cette année. Le mécanisme de désarmement doit être à la hauteur de la tâche à accomplir et, sur le plan strictement

procédural, la délégation mexicaine espère que les points ci-après se verront accorder une attention suffisante à la session de 2019 : premièrement, la Conférence doit concentrer ses efforts sur l'adoption d'un programme de travail réaliste, assorti d'une vision progressiste, qui traduise le fait qu'il n'est pas une fin en soi mais une orientation pour nos travaux. Ce programme ne devrait pas en soi préjuger du résultat final des négociations.

Deuxièmement, comme la dernière session a mis en lumière des divergences d'opinion sur les questions de procédure, nous pensons qu'il serait opportun d'examiner s'il est nécessaire ou non d'actualiser les méthodes de travail de la Conférence. D'après ce que j'ai entendu ce matin, plusieurs délégations estiment que c'est le cas. Notre examen des règles devrait porter sur les mandats des présidences, la participation directe et active de la société civile et les formules permettant d'éviter tout emploi abusif de la règle du consensus. Nous devrions garder à l'esprit que d'autres organes principaux de l'ONU utilisent des formules différentes pour l'adoption des décisions de procédure et de fond.

Je souhaite aussi apporter mon appui aux mesures mentionnées précédemment, qui visent à intégrer une perspective sexospécifique dans les travaux du mécanisme de désarmement.

Nous devons nous efforcer de surmonter l'inertie qui prévaut actuellement et d'établir un cadre pour cette Conférence afin de progresser sur le programme de désarmement qui est maintenant de la plus haute urgence. Je dois ajouter que le Mexique n'appuiera pas l'adoption de décisions visant à autoriser des exercices de simulation qui ne contribuent pas au désarmement et qui ont la prétention de constituer un travail de fond alors qu'ils n'en sont pas.

Compte tenu de l'inefficacité actuelle de la Conférence, il serait inacceptable et injustifiable de continuer à allouer des ressources humaines, financières, professionnelles et politiques à une institution qui ne remplit pas son mandat mais qui, au contraire, se livre à un exercice de diplomatie vaine.

Enfin, la délégation de mon pays tient à exprimer son plein engagement et sa volonté d'appuyer tous les efforts déployés pour promouvoir le désarmement et le bon fonctionnement de cette Conférence, conformément au mandat qui lui a été confié.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Mexique de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la délégation espagnole.

**M. Górgolas Hernández-Mora** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vous félicite de votre accession à vos nouvelles responsabilités à la tête de cette Conférence, tâche pour laquelle vous pouvez compter sur le plein appui de la délégation espagnole. L'Espagne souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne.

Mon pays, convaincu de l'importance fondamentale du rôle joué par le système multilatéral et l'ONU, tient à réaffirmer son appui à la Conférence en cette phase difficile et incertaine de la situation mondiale en matière de sécurité. L'Espagne reconnaît et apprécie le travail accompli dans les organes subsidiaires l'année dernière, qui offre une excellente plateforme de connaissances sur l'état technique et politique des questions de désarmement.

Nous sommes bien conscients des obstacles qui subsistent à l'adoption d'un programme de travail assorti d'un mandat de négociation de traités. Nous sommes cependant optimistes et croyons que si nous continuons à travailler et à dialoguer, en marchant côte à côte, nous finirons par trouver des solutions et conclure des accords.

Nous devons débattre des grandes lignes d'un mandat de négociation, en tenant compte des préoccupations des États en matière de sécurité tout en facilitant l'expression de nouvelles propositions lors de la Conférence sur les questions les plus sensibles à régler. Nous devons parvenir à un accord et rechercher des objectifs communs. La règle du consensus suppose nécessairement des éléments de flexibilité et de négociation. Il n'y a pas de consensus et il n'est pas possible d'y parvenir sans discussion préalable. Nous devons déterminer nos objectifs communs et les poursuivre par des voies différentes. Il existe plus d'une voie à suivre.

Depuis de nombreuses années, l'Espagne estime que sa priorité est la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Ce traité complétera utilement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et contribuera à apaiser les tensions, ce qui permettra d'aborder ultérieurement d'autres aspects importants du désarmement. Il serait également intéressant d'explorer un autre terrain, celui des garanties de sécurité nucléaire négatives qui reposent sur le respect de la stabilité stratégique et du principe tendant à ne pas compromettre la sécurité pour tous.

Dans le climat de tension actuel, il serait utile de favoriser l'instauration d'un environnement propice en prenant notamment des mesures visant à promouvoir la transparence et le dialogue qui pourraient peut-être permettre de réaliser des progrès plus ambitieux sur les questions de désarmement à l'avenir. Nous pensons que la vérification pourrait constituer un domaine d'action pour établir une base fondamentale de confiance mutuelle. Il est essentiel de renforcer la crédibilité du système multilatéral de désarmement par des mesures concrètes et des initiatives visibles qui nous permettront d'envisager l'avenir avec espoir.

Reconnaissant pleinement qu'il n'y a maintenant aucune place possible pour les essais nucléaires à notre époque, nous appelons à nouveau tous les pays visés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à ratifier le Traité afin d'assurer son entrée en vigueur immédiate.

Nous appelons tous les États qui possèdent des armes nucléaires à intensifier leurs efforts de désarmement. Nous demandons à nouveau aux États-Unis et à la Fédération de Russie qu'ils adoptent et renforcent des mesures en matière de dialogue, de confiance, de transparence et de vérification qui faciliteront les efforts futurs de désarmement.

Pour que la Conférence soit plus ouverte à tous, nous préconisons une augmentation raisonnable du nombre de ses membres, cette question devant être examinée à intervalles réguliers, conformément au Règlement intérieur. Le fait que 27 États aient présenté leur demande d'adhésion depuis 1982 continue de démontrer l'intérêt suscité par cette instance.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais encourager la Conférence à mener ses travaux dans un esprit pragmatique, technique et objectif, en évitant, dans la mesure du possible, de politiser les attitudes à l'égard de certains de ses membres, ce qui pourrait compromettre son véritable objectif.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Espagne de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

**M. Liddle** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je vous souhaite plein succès dans cette importante mission, et vous pouvez compter sur le soutien entier de ma délégation. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous alors que nous préparons à assumer la présidence à votre suite. Je remercie également M. Møller des sages paroles qu'il a prononcées plus tôt. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux collègues qui nous rejoignent pour la première fois aujourd'hui, en particulier les Ambassadeurs Li de Chine et Sharma de l'Inde, et notre nouvelle secrétaire, M<sup>me</sup> Day. Je me réjouis de travailler avec vous tous. Chers collègues, vous nous rejoignez à une étape très importante de l'histoire de cette Conférence, et j'attends avec impatience vos idées nouvelles et originales alors même que nous réfléchissons à la voie à suivre. La délégation britannique reste à votre disposition.

Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de répéter toutes nos positions nationales, qui s'alignent sur la déclaration faite par la Roumanie au nom de l'Union européenne ; nous aurons bien des occasions de le faire pendant l'année à venir. Je voudrais seulement faire quelques remarques sur notre travail cette année.

Comme cela a déjà été dit, 2019 marque le centenaire de la création de la Société des Nations, dont le Conseil se réunissait dans cette salle et dont le mandat reposait essentiellement sur les travaux relatifs au désarmement. Cela fait quarante ans ce mois-ci

que la Conférence a commencé ses travaux. Ces anniversaires sont l'occasion de réfléchir au passé et à l'avenir de la diplomatie du désarmement à Genève.

Rétrospectivement, nous pouvons voir clairement qu'au cours des cent dernières années, il y a eu de longues périodes où les contextes politique et de sécurité internationale n'ont pas permis de s'accorder sur de nouveaux régimes de désarmement. Au cours de ces périodes, des possibilités se sont brièvement ouvertes d'adopter de nouveaux traités. Sans les discussions détaillées et les travaux techniques menés tout au long des années 1970 et 1980, qui ont abouti à plusieurs reprises à des impasses, nos prédécesseurs n'auraient pas été en mesure de saisir les occasions lorsqu'elles se présentaient au début des années 1990 et de conclure la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans des délais relativement courts. Ils ont travaillé assidûment et patiemment attendu le bon moment ; leur patience a été récompensée dans l'intérêt de l'humanité à long terme.

Nous déplorons tous l'absence d'accord, depuis de nombreuses années, sur un programme de travail pour des négociations de fond. Mais la délégation de mon pays n'estime pas pour autant qu'aucun travail utile n'est en cours. La création de cinq organes subsidiaires chargés d'examiner les principaux points de l'ordre du jour de la Conférence l'année dernière a été une évolution positive et bienvenue qui a permis un engagement de fond détaillé sur les questions auxquelles nous sommes confrontés. De véritables efforts ont été déployés pour identifier les domaines d'intérêt commun aux fins de parvenir à un accord de fond à l'avenir. L'adoption des rapports de quatre des cinq organes subsidiaires a constitué un bon résultat sur lequel je suis convaincu que nous pouvons nous appuyer cette année.

Concernant l'avenir de nos travaux, à quoi pouvons-nous nous attendre cette année ? Le contexte en matière de sécurité internationale ne semble pas s'être amélioré au cours des douze derniers mois. L'ordre multilatéral est remis en cause, en particulier par le non-respect des obligations conventionnelles par certains États, comme d'autres orateurs nous l'ont déjà rappelé ce matin. Dans cette situation, il nous incombe de protéger et de renforcer les régimes existants pour les armes nucléaires, chimiques et biologiques ; mais, comme nos prédécesseurs, nous devons aussi continuer à travailler d'arrache-pied pour préparer le terrain la prochaine occasion qui se présentera. C'est particulièrement vrai s'agissant de la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Le Groupe d'experts gouvernementaux et le groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles ont accompli un travail technique excellent et considérable ces dernières années. La balle est maintenant dans notre camp à la Conférence. Cet organe a également un rôle important à jouer dans l'examen de l'impact des nouvelles technologies sur la paix et la sécurité internationales.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous assurer une fois de plus de l'entière coopération de la délégation de mon pays alors que nous faisons en sorte de nous appuyer sur l'excellent travail accompli l'an dernier. Nous vous soutiendrons dans vos efforts et nous serons prêts à reprendre là où vous vous arrêtez dans quatre semaines. Nous mènerons des consultations intensives avec toutes les délégations pour voir où nous pouvons faire avancer nos travaux. Peut-être que cette année sera celle où nous ferons une percée : j'espère vraiment qu'il en sera ainsi. Mais si ce n'est pas le cas, utilisons bien le temps qui nous est imparti, afin d'être prêts à saisir l'occasion quand elle se présentera, ce qui ne fait aucun doute.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Argentine.

**M. Foradori** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence durant la première partie de la session annuelle en cours. Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération indéfectibles de l'Argentine au service des efforts que vous menez actuellement pour obtenir des résultats positifs. Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux ambassadeurs de Chine et d'Inde.

L'Argentine, qui, depuis toujours, défend ardemment le multilatéralisme et le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement nucléaire, a participé activement aux travaux de la Conférence depuis sa création, convaincue que c'était l'unique instance multilatérale de négociation sur les questions relatives au désarmement nucléaire. À cet égard, nous jugeons important de redoubler d'efforts pour renforcer cette instance tout en préservant sa santé et sa crédibilité.

Néanmoins, la délégation argentine regrette la longue impasse dans laquelle la Conférence s'est enfoncée, qui l'a empêchée de réaliser des progrès dans les négociations ou d'obtenir des résultats concrets depuis 1996. À cet égard, nous vous demandons de réfléchir à cette question, du fait en particulier des divers défis posés par la situation internationale actuelle en matière de sécurité. Nous voudrions exprimer notre appui aux efforts déployés par la présidence actuelle pour élaborer un programme de travail dans l'espoir que ce dernier satisfasse à toutes les parties et permette à la Conférence de progresser vers des négociations véritables et efficaces.

Il convient de noter qu'un programme de travail a été adopté pour la dernière fois en 2009 mais que des problèmes de procédure ont finalement empêché sa mise en œuvre. Mon pays a suivi de près les débats sur les questions relatives au fonctionnement de la Conférence. Nous sommes ouverts au débat et à la réflexion sur ces questions et disposés à collaborer avec souplesse mais pragmatisme à la mise au point de propositions nouvelles.

À cet égard, nous voudrions souligner le travail accompli par les cinq organes subsidiaires l'année dernière. Ils offrent incontestablement un lieu d'échanges informels, francs et dynamiques, qui ont apporté une contribution précieuse aux travaux de la Conférence. S'il n'est pas possible de progresser dans les débats de fond des sessions officielles, nous appuyons le maintien de ces organes. Ils nous permettront de continuer à développer les idées et les positions exprimées dans ces instances d'échange et de réflexion, ce qui, à une date pas trop lointaine, je l'espère, nous rapprochera de l'un des objectifs ultimes de cette Conférence : servir de cadre aux négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

Enfin, Monsieur le Président, je souhaite pour conclure vous souhaiter plein succès dans vos travaux et formuler l'espoir que la Conférence puisse achever ses travaux cette année avec un rapport de fond à présenter à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans le climat international actuel en matière de sécurité, il est essentiel que la Conférence puisse laisser entrevoir des progrès au reste de la communauté internationale, en particulier en ce qui concerne l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont le troisième pilier, celui du désarmement nucléaire, a souvent été remis en question quant à son efficacité.

Pour l'heure, nous devons admettre que le désarmement n'a été considéré que comme une simple option, que certains acteurs n'ont malheureusement pas choisie. J'espère que, cette année, cette instance remettra la Conférence sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs et baliser le chemin vers la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Argentine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de l'Inde.

**M. Sharma** (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du secrétariat, Excellences, chers collègues, la délégation indienne voudrait vous féliciter de votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement pour cette année, d'autant plus que vous venez d'un pays dans lequel j'ai eu le privilège de travailler. La délégation indienne vous assure de son entière coopération et de son appui alors que vous dirigerez nos délibérations sur la voie du succès.

Il s'agit d'une année importante, en particulier dans le sillage d'un certain nombre d'événements mondiaux importants qui se sont produits l'an dernier. La communauté internationale a de grands espoirs et compte sur les résultats des travaux que nous menons ici. Nous devons nous efforcer de créer le climat et la volonté politique voulus pour nous engager de manière constructive sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

Un travail important a été accompli l'année dernière, comme vous l'avez également souligné ainsi que d'autres orateurs avant moi et il nous incombe à présent de le faire progresser et de veiller à ce que la Conférence s'acquitte de son mandat. Si nous ne le faisons pas, cela ne fera qu'encourager les sceptiques et alimenter le désespoir et la frustration. Aucun d'entre nous ne le souhaite. Des questions ont été soulevées au sujet de l'efficacité et de l'efficience de la Conférence, voire même de sa pertinence. Des tentatives ont été faites pour découvrir d'autres instances. À notre avis, la Conférence demeure l'instance la plus appropriée et la plus pertinente. Elle tire sa légitimité de son mandat, de sa composition et de ses règles, y compris de la prise de décisions par consensus pour la négociation des instruments juridiquement contraignants visant à renforcer la paix et la sécurité internationales. Pour sa part, l'Inde est prête à soutenir vos efforts ainsi que ceux des présidences suivantes pour une session fructueuse cette année.

Monsieur le Président, à titre personnel, j'aimerais vous remercier ainsi que les autres représentants, pour votre accueil. C'est un grand honneur et un privilège pour moi de représenter mon pays au sein de cette noble instance et de succéder à une longue liste d'éminents prédécesseurs. Bien que je participe pour la première fois aux travaux de la Conférence, ce n'est pas une instance complètement nouvelle pour moi et je la suis, ainsi que d'autres organes chargés du désarmement, depuis plus de dix-sept ans. Comme tous les experts en désarmement et diplomates présents dans cette salle, j'ai souhaité travailler pour la Conférence, et je suis heureux de pouvoir le faire maintenant.

Je me réjouis à la perspective de travailler avec vous tous à la réalisation de notre vision et de nos objectifs communs et à un éventuel déblocage de la situation, comme l'a mentionné l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

En conclusion, permettez-moi de vous souhaiter à tous une très bonne année et d'espérer qu'elle sera vraiment heureuse. Comme on le dit en russe, « l'espoir ne meurt qu'à la fin ».

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Colombie. Vous avez la parole.

**M. Dimaté Cárdenas** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence. La Colombie espère que, sous votre direction avisée, la Conférence fera des progrès substantiels dans les domaines qui nous concernent. Dans cette perspective, vous avez le plein appui de la délégation colombienne. Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux ambassadeurs de Chine et d'Inde.

Le défi auquel nous sommes confrontés revêt une importance considérable pour le monde. Compte tenu des connaissances, de la détermination et de la capacité de négociation rassemblés ici, nous pouvons nous permettre d'espérer que la session de 2019 connaisse le succès en nous permettant d'obtenir les résultats concrets pour lesquels nous travaillons tous.

Bien que les États réunis à la Conférence soient attachés à la paix et à la sécurité internationales, cet engagement doit s'accompagner de signes clairs de volonté politique et de la souplesse nécessaire pour que la Conférence joue à nouveau son rôle d'instance multilatérale de négociation en matière de désarmement.

La réalité actuelle et les tensions internationales ne peuvent être invoquées pour justifier l'absence de progrès dans la conclusion d'accords multilatéraux sur ces questions. Au contraire, elles doivent être le moteur qui fait avancer notre travail. C'est pourquoi la délégation colombienne espère qu'un programme de travail réaliste, complet et équilibré pourra être établi cette année. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions reprendre notre mission de négociation d'instruments sur l'arrêt de la production de matières fissiles, les garanties de sécurité négatives, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ou toute autre question dont nous débattons depuis plusieurs décennies.

Bien que nous voulions progresser sur les questions fondamentales, nous devons faire preuve d'assez de souplesse pour hiérarchiser nos défis et identifier les questions au sujet desquelles un instrument juridiquement contraignant pourrait être établi. L'impasse

dans laquelle se trouve la Conférence est insoutenable et immorale. En 2018, nous avons établi des accords de base qui nous ont permis de discuter des questions clefs dans cinq groupes subsidiaires. Pour la Colombie, il est important que nous tirions le meilleur parti de ce travail et que nous l'utilisions comme point de départ pour la poursuite des discussions thématiques.

Nous savons que le multilatéralisme doit être persévérant, mais si nous ne nous appuyons pas sur ce que nous avons accompli jusqu'à présent, il sera encore plus difficile pour nos travaux de créer des obligations pour les États et pour que ces obligations aient des effets concrets sur la paix et la sécurité internationales. Nous devons également établir de meilleurs liens avec d'autres organismes, appartenant au système des Nations Unies ou extérieurs, qui partagent les objectifs qui nous unissent dans cette salle aujourd'hui et en vue desquels nous avons travaillé depuis la création de la Conférence.

À cette fin, la Colombie se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général, qui a présenté son Programme de désarmement en 2018. Nous espérons que le Programme produira des résultats concrets en 2019 et dans un avenir proche. À cet égard, il est très utile d'élaborer un plan de mise en œuvre du Programme, précisant comment les entités du système des Nations Unies exécuteront les 40 actions décrites dans le document. La Colombie réaffirme son attachement à cette initiative et à ses quatre piliers.

Une autre question à laquelle la Colombie est profondément attachée est celle de la prise en compte des questions de genre dans le contexte du désarmement. La participation pleine et effective des femmes aux forums de discussion et aux processus de négociation est essentielle pour lancer de nouvelles dynamiques et solutions aux défis historiques que nous devons surmonter.

La délégation colombienne espère aussi que cette année encore, nous serons en mesure de prendre des initiatives telles que le dialogue avec la société civile qui s'est tenu le 17 août 2018. Les échanges entre la Conférence et la société civile peuvent renforcer nos discussions et nous en apprendre davantage sur d'autres contextes qui profiteront à notre travail.

Pour terminer, permettez-moi de réitérer la demande que mon pays a faite par le passé. Nous devons reprendre notre débat sur le règlement intérieur, surtout en ce qui concerne la composition de la Conférence et la manière dont les décisions sont adoptées. Il serait opportun d'élargir la composition de la Conférence afin d'assurer une meilleure représentation des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il serait également utile d'examiner notre décision de mener les travaux de la Conférence et d'adopter les décisions par consensus. Bien qu'un consensus soit nécessaire pour traduire la volonté collective, il pourrait être utile d'examiner si cette approche a entravé l'exécution de notre mandat de négociation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Colombie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées au Président. Il est maintenant 10 h 5, comme je l'ai déjà dit, la salle et l'interprétation sont disponibles pour dix minutes de plus. Nous avons une très longue liste d'orateurs – au moins 12 demandes de parole, et nous avons également des demandes d'exercice du droit de réponse. Je propose que nous entendions une déclaration de plus pour aujourd'hui et que nous poursuivions à la prochaine séance plénière avec les orateurs restants sur la liste et le droit de réponse. Est-ce acceptable pour toutes les délégations ? Le Représentant du Pakistan souhaite prendre la parole.

**M. Jadoon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Ai-je bien compris que nous ne pouvons pas nous réunir cet après-midi ? Si non, pourquoi ?

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme cela a été indiqué, l'interprétation ne sera pas disponible cet après-midi, donc si les délégations souhaitent travailler sans interprétation, nous pouvons le faire.

**M. Jadoon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. De toute façon, ma délégation fait ses déclarations en anglais, de sorte que nous serions d'accord pour travailler uniquement en anglais, mais il est très étrange que nous n'ayons pu prévoir ou planifier une séance de l'après-midi aujourd'hui ni envisager qu'il y aurait un

grand nombre d'orateurs, ce qui est généralement le cas pour l'ouverture de la Conférence du désarmement et aussi par suite de la procédure inhabituelle que nous avons adoptée ce matin pour traiter la demande émanant d'un non-membre. Ce que nous avons à dire dans notre déclaration est également important car cela a un lien avec le contenu de vos remarques liminaires. Vous comptez travailler sur certaines propositions, et à moins que nous ne partagions nos points de vue avec vous pour mémoire, je ne sais pas comment les faire consigner autrement. Vous avez également dit que vous comptiez probablement soumettre votre proposition la semaine prochaine, alors comment pensez-vous procéder si vous n'avez pas entendu nos réactions et nos observations ?

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan de ses observations. Nous continuerons de tenir des consultations avec toutes les délégations intéressées. Nous travaillons toujours sur le projet de programme de travail et il appartient à la présidence de décider quand elle pourra distribuer ce document, mais nous ferons de notre mieux pour le faire aussitôt que possible la semaine prochaine. Mais nous serons prêts à dialoguer avec la délégation pakistanaise dans le cadre de toute consultation. Je vois que le Représentant de la France demande la parole.

**M. Riquet** (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je souhaitais rapidement intervenir à la suite de la discussion qui vient de s'enclencher à votre demande. Je voulais simplement dire que, du point de vue de la France, nous souhaiterions que cette session puisse se tenir conformément au Règlement intérieur, en particulier aux articles 18 et 19, ainsi qu'à l'article 37, qui prévoit que lors des séances officielles, les services d'interprétation puissent être assurés de manière à ce que l'ensemble des délégations puissent voir leurs vues reflétées dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la France de ses observations. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole sur la poursuite de nos travaux aujourd'hui ? S'il n'y a pas d'objection, je propose d'accéder à une autre demande de prise de parole et je donne la parole à la délégation péruvienne.

**M<sup>me</sup> Masana García** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence. Nous sommes convaincus que vous avez l'expérience et la capacité diplomatiques nécessaires pour mener à bien cette tâche délicate. Vous pouvez compter sur le plein appui de la délégation péruvienne pour contribuer au succès de votre travail. Nous souhaitons la bienvenue aux ambassadeurs de Chine et d'Inde et à la nouvelle secrétaire de la Conférence.

Le début de cette première partie de notre session est l'occasion de renouveler nos efforts en faveur de la paix et de la sécurité mondiale et de démontrer notre volonté politique de dynamiser les travaux de cette instance. Nous devons envoyer un message clair à la communauté internationale que nous sommes sérieux quant à notre engagement en faveur des nobles idéaux mentionnés précédemment, qui devraient inspirer notre travail. Nous reconnaissons la contribution de la Conférence en tant qu'instance de négociation et de discussion d'accords qui, il y a de nombreuses années, a permis de réaliser des progrès sensibles dans les domaines du désarmement et de la maîtrise des armements.

Comme le Président l'a déclaré, la Conférence est le moteur du désarmement. Malgré la paralysie frustrante qui affecte depuis si longtemps cette instance, qui est de la plus haute importance pour la sécurité internationale, nous ne devons pas perdre notre détermination à maintenir et encourager un dialogue franc qui nous permette de surmonter nos divergences dans la recherche de résultats et d'accords tangibles. Nous gardons donc l'espoir que 2019 soit une année charnière au cours de laquelle la Conférence se remettra sur les rails.

À cet égard, nous appuyons fermement l'ouverture de négociations au sein de notre Conférence et exhortons tous les membres à faire preuve d'une plus grande volonté politique en adoptant et en appliquant un programme de travail complet et équilibré.

Le Pérou est un pays attaché à la paix, au désarmement et au renforcement de la sécurité internationale. Nous faisons partie de tous les régimes internationaux de

désarmement, de non-prolifération nucléaire et de maîtrise des armements et nous appuyons toutes les initiatives conduisant à un désarmement général et complet, en particulier celles visant à interdire et à éliminer totalement les armes de destruction massive.

C'est l'un des piliers de notre politique étrangère et de notre attachement au multilatéralisme, au droit international et au principe du règlement pacifique des différends. Étant donné que le statu quo ne peut être maintenu et convaincu que l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation grave du droit international, notamment du droit international humanitaire, le Pérou a participé activement aux négociations qui ont abouti à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires dans le cadre de l'Assemblée générale. Nous avons également agi en étant persuadés qu'il était impératif, sur le plan moral, d'entendre l'appel de la communauté internationale en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. C'est au nom de cette responsabilité que le Pérou a été l'un des premiers États à signer le Traité.

Nous sommes conscients des besoins légitimes en matière de défense et de sécurité et des intérêts militaires stratégiques qui nous empêchent de progresser dans les efforts de négociation que nous entreprenons ensemble dans cette salle. Néanmoins, nous pensons qu'il nous faut persévérer dans nos efforts, assumer les responsabilités que la communauté internationale exige de nous et parvenir à un tournant qui mettra fin à l'inertie préjudiciable qui paralyse la Conférence. Cela exige de la souplesse de la part de tous les pays représentés ici pour nous permettre de relever ensemble les défis complexes qui se posent à la sécurité mondiale, grâce à l'adoption d'un programme de travail et à l'ouverture urgente de négociations.

Le Pérou est membre non permanent du Conseil de sécurité pour l'exercice biennal 2018-2019. Depuis que nous sommes membre du Conseil, nous encourageons, entre autres choses, le renforcement du régime de non-prolifération des armes de destruction massive. Nous mettons particulièrement l'accent sur la promotion de la diplomatie préventive afin de mettre fin à la méfiance qui tend à créer des perceptions d'insécurité entraînant une accumulation d'armes.

À cette fin, nous appuyons la mise en place de voies ouvertes de communication et de compréhension mutuelle, de procédures ouvertes et transparentes, de mécanismes de surveillance et de vérification et de protocoles de gestion des crises qui, avec d'autres mesures de confiance, constituent la base d'un niveau minimal de coopération qui réduira le risque d'escalade ou d'accident assortis de graves conséquences.

Enfin, je voudrais réaffirmer que la délégation de mon pays est tout à fait disposée à travailler activement avec tous les pays représentés ici pour trouver un consensus qui permettrait de progresser vers des réalisations concrètes sur la voie difficile du désarmement général et complet. Nous partageons l'optimisme de M. Møller quant à la reprise des négociations au sein de la Conférence et espérons que ce sentiment sera justifié afin que le quarantième anniversaire de la création de la Conférence coïncide avec la sortie de l'impasse.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante du Pérou de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je propose d'arrêter la liste des orateurs pour aujourd'hui. S'il n'y a pas d'objection, nous poursuivrons avec les orateurs suivants et le droit de réponse à la prochaine séance plénière. Puis-je considérer que cela convient aux délégations ?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au cours de notre prochaine séance plénière, que nous allons convoquer le mardi 29 janvier à 10 heures, nous allons poursuivre avec la liste des orateurs et la délégation de la République bolivarienne du Venezuela prendra la parole en premier.

Avant de conclure, je voudrais souhaiter la bienvenue à M<sup>me</sup> Radha Day, qui a pris ses fonctions de secrétaire de la Conférence du désarmement. Avant de lui donner la parole, je voudrais également demander au secrétariat de nous communiquer quelques informations pratiques.

**M<sup>me</sup> Day** (secrétaire de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Merci pour votre accueil chaleureux. Il s'agit d'une question d'ordre administratif : si les délégations ne l'ont pas encore fait, peuvent-elles communiquer la liste de leurs membres ? Ce serait très utile. Merci beaucoup.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés.

*La séance est levée à 13 h 20.*